

Rapport n°1 :

**Approbation du verbatim
du Conseil d'administration extraordinaire du 5 mars 2019**

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	André PIERRE, Directeur général des services
Séance du Conseil d'administration	21 mars 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

1. Approbation du verbatim du Congrès du 24 janvier 2019.....	1
2. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 31 janvier 2019.....	1
3. Plan d'actions ISITE-BFC.....	1

*(La séance est ouverte à 14 h 37 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Bonjour à tous. Merci pour votre présence à ce conseil d'administration exceptionnel. L'essentiel sera consacré au plan d'actions. Avant d'entamer la discussion, je donnerai la parole à Monsieur le Recteur.

Ce que je vous propose juste avant, pour les évacuer, ce sont les verbatim.

1. Approbation du verbatim du Congrès du 24 janvier 2019

M. Johann.- Je vais passer à l'approbation des verbatim et, ainsi, on entrera vite dans le vif du sujet.

Sur le verbatim du congrès du 24 janvier, y a-t-il des remarques particulières ?
Pas de remarque.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Il est approuvé.

2. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 31 janvier 2019

M. Johann.- Sur le verbatim du conseil d'administration du 31 janvier, pas de remarque particulière ?

Personne n'est contre ?

Personne ne s'abstient ?

Il est approuvé.

3. Plan d'actions ISITE-BFC

M. Johann.- Je vous propose de passer au plan d'actions et je donne tout de suite la parole à Monsieur le Recteur.

M. Chanet (Recteur).- Merci cher Luc.

Je pensais, en vous rejoignant, avec un retard que je vous prie d'excuser, qu'au fond, depuis fin avril 2015, le 27 je crois, lorsqu'il m'a été demandé par l'ensemble des présents de présider le premier CA de la ComUE, celui qui a conduit à l'élection d'Annie Vinter comme présidente provisoire, que je l'aie voulu ou non, j'ai été associé à chacune des étapes de son existence. Je ne voulais pas manquer celle-ci pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je vais vous dire franchement les choses, comme je l'ai fait précédemment, franchement mon point de vue après en avoir échangé avec ma collègue Frédérique Alexandre-Bailly.

Comme vous le savez, le 14 novembre 2018, la Ministre et le Secrétaire Général pour l'Investissement, Guillaume Boudy, ont adressé un courrier aux chefs de tous les établissements membres de la ComUE et à son Président, un courrier leur laissant quatre mois pour répondre à un certain nombre de questions et d'attentes avant une décision qui engagera l'avenir du site, l'avenir de l'I-Site et, par conséquent, l'avenir de cette ComUE.

Vous savez aussi, je crois que nous avons tous eu l'occasion de nous le dire, que ce soit en séance ou entre nous, qu'à ce moment-là, la situation était grave, sinon désespérée, que ce courrier était une dernière chance qui était laissée aux acteurs, une dernière chance avant l'arrêt prématuré de l'I-Site.

Il s'est écoulé encore un mois avant la démission du président, Nicolas Chaillet, et de son équipe. C'était donc un mois sur les quatre qui était fixé pour répondre.

J'ai, ici même, rendu hommage - et je renouvelle aujourd'hui cet hommage - au président Chaillet et à son équipe qui non seulement n'ont pas démerité, mais ont servi avec courage et ambition, avec une volonté dont vous avez été les premiers témoins, je n'ai donc pas besoin d'insister, non seulement de faire exister la ComUE, mais de la tirer le plus haut possible et de rendre son existence la plus irréversible possible.

Néanmoins, il importe aujourd'hui de souligner que pendant ce mois écoulé, il a fallu travailler. Il a fallu que les chefs d'établissement engagent un travail. S'ils ne l'avaient pas fait, ce mois aurait été perdu et nous n'avions pas de temps à perdre. Vous n'aviez pas ce temps, collectivement, les communautés, les établissements, car la ComUE, c'est bien l'ensemble des établissements membres et on a que trop souffert de cette distinction entre le « eux » et le « nous », comme si un certain nombre, y compris parmi les acteurs clés, ne faisait pas partie de la ComUE. Ils en ont trop souvent parlé comme d'une sorte de réalité qui leur était étrangère. Il faut évidemment que cela cesse de toute urgence, car tous, vous êtes, ici et dans les établissements, la ComUE. Tous ensemble. Il était donc naturel, logique et indispensable que ce travail soit engagé.

Par ailleurs, le 13 décembre, au moment où la démission de l'équipe de direction devenait effective, Luc Johann a bien voulu accepter d'être nommé, par moi, administrateur provisoire. Je crois n'avoir pas besoin de rappeler le désintéressement avec lequel il a accepté cette mission. Vous savez tous et toutes qu'il n'a personnellement rien à en retirer. Il est là pour servir.

Cette mission est tout sauf confortable car, à supposer - ce qui n'est pas encore garanti - que le plan d'actions, une fois voté, permette de convaincre les auteurs du courrier du 14 novembre que l'I-Site mérite d'être poursuivi jusqu'à la fin de sa période probatoire, c'est-à-dire à l'automne 2020, il restera beaucoup de travail à faire. Ce n'est donc pas tout à fait une partie de plaisir que Luc Johann a accepté en prenant cette mission. Et cette mission ne va pas s'arrêter à l'envoi du courrier répondant à celui du 14 novembre. Elle se prolongera autant que nécessaire puisque je vous rappelle qu'il a été nommé - ce sont les termes de l'arrêté que j'ai signé - pour 6 mois au moins. En réalité, il n'y a pas de limite fixée à son mandat, sinon celle du mandat du conseil et du président de la ComUE.

Ce travail ne fait donc que commencer. Il ne fait que commencer et il n'est évidemment dans l'esprit de personne de le confisquer alors que le premier besoin est celui de l'unité que j'ai indiquée tout à l'heure.

Vous n'allez, aujourd'hui, en votant - comme je l'espère - le plan d'actions qui vous est soumis, donner de chèque en blanc à personne. Vous allez être les acteurs d'un destin collectif qui est le vôtre, qui ne se fera pas sans vous. La question est donc de savoir si vous voulez jouer ce rôle ou pas, si vous voulez être les acteurs de la construction de cette ComUE fédérale, de cette université fédérale qui est l'établissement cible que le plan d'actions permet de rendre à nouveau crédible et viable ou pas. La question est en effet celle-là et elle est très simple. Elle rappelle, par la conjoncture de crise dans laquelle nous sommes - et nous ne devons surtout pas l'oublier -, les circonstances historiques les plus graves lorsqu'il a fallu parfois choisir le destin commun que l'on voulait.

Il m'est arrivé - on en plaisantait, mais ce n'était pas tout à fait une plaisanterie - de considérer Luc Johann comme une sorte de Clemenceau qui serait nommé au pire moment de la guerre, en novembre 1917, à un moment où lui-même considérait qu'il allait être le dernier président du conseil avant la défaite et où il avait besoin de la confiance du Parlement. Vous êtes un peu devant cette situation.

J'attends donc avec sérénité, parce que je vous sais tous conscients des risques, le vote qui viendra à la fin de ces débats. Mais je ne crois pas exagérer sur sa portée en faisant cette comparaison.

M. Johann.- Merci, Monsieur le Recteur. Il est tout de même difficile de parler après le Recteur Chanut, historien et ami. Je ne crois pas que je trouverai les mots pour parler après. J'ai demandé au Recteur de lancer ce débat pour donner à ce CA la portée qu'il a. Je pense que les mots du Recteur se suffisent à eux-mêmes.

Je rappellerai juste, mais c'est juste du formel, que je ne ferai pas de discussion sur le projet. Enfin si, je vous donnerai la parole, mais moi, je ne vais pas m'étendre ou faire un exposé. Je n'ai pas choisi de faire un exposé. On l'a déjà exposé, vous avez reçu le document, vous savez exactement ce qu'il y a dedans. On répondra à toutes les questions. Je rappelle juste que c'est le travail de beaucoup de personnes, les chefs d'établissement, leurs équipes, toute une communauté. C'est aussi le travail de tout le consortium I-Site que j'ai découvert en venant ici : les EPST, les CHU, l'EFS. Ce travail n'est pas le travail de quelques personnes, mais celui d'un ensemble de personnes qui ont décidé de prendre leur avenir en main.

Je suis arrivé au milieu. Heureusement, le travail était déjà bien engagé, sinon je ne vois pas comment on arriverait à faire.

Lorsque la Ministre et le Secrétaire Général – c'est une analyse perso ; je n'en ai discuté avec personne – ont mis un délai aussi court, c'est pour voir notre capacité de réaction. C'est la façon dont je l'interprète. Pour moi, vous avez un temps court, est-ce que vous êtes capables de réagir ou non dans l'unité ? C'est cela. Ce n'est pas ce qu'il y a dans le texte, c'est cela. C'est : est-ce qu'on siffle la fin de la récréation ? Est-ce que vous êtes capables en un temps record de vous mettre tous autour de la table, d'être tous d'accord et de tirer vers le haut ?

Le Recteur l'a dit : à l'automne 2020, ce sera le jury international qu'il faudra convaincre. D'ici là, il y a plus d'un an de travail avant les prochaines élections. Si vous me faites confiance et si la Ministre me donne le feu vert, je suis prêt à mener ce travail jusqu'au bout pour vous. Vous vous doutez bien que c'est juste pour vous parce que cela en vaut la peine mais, derrière, c'est un lourd travail.

Le plan d'actions, qui a été un travail énorme en un temps très court, a forcément des imperfections. Il n'a forcément pas assez été discuté. Il y a forcément des choses qui bougeront. Evidemment. Mais comment vouliez-vous faire, en l'espace de deux mois avec toute la communauté, quelque chose qui réponde à toutes les questions ? Je pense qu'il nous faudra plus d'un an de travail acharné pour qu'ensemble, toute la communauté, et non pas juste quelques personnes et quelques chefs d'établissement, avec nos partenaires, nous arrivions à avoir une université fédérale à la hauteur de ce que le jury international attend.

On est donc dans ce contexte-là qui est de dire qu'il fallait faire des choses dans un temps extrêmement court. Je trouve ce travail remarquable. On pourra toujours dire que c'est mauvais, que ce n'est pas partagé, qu'on ne vous a pas écoutés, etc. Il n'empêche que cela a été fait en quelques mois, sachant qu'il fallait passer devant nos conseils, il fallait que tout soit quasiment bouclé fin janvier puisqu'une grosse partie a quand même été pointée au Congrès et nous n'étions qu'à la troisième semaine de janvier.

Nous sommes donc dans ce contexte avec un plan d'actions qui a nécessité un travail très important et qui est déjà de très grande qualité, dont on sait qu'il a des imperfections et qu'il faudra probablement un peu plus pour aller au bout.

Ce que je vous propose dans la suite, c'est de vous aider à aller au bout, de vous aider à travailler, de travailler avec l'ensemble des partenaires (chefs d'établissement, EPST, communautés universitaires) pour arriver à cet objectif qui est l'université fédérale.

Qu'on ne me dise pas que la ComUE, ce n'est pas l'I-Site puisque l'I-Site, c'est la structuration de l'université fédérale. C'est justement cela. Quand vous avez obtenu l'I-



Site, vous avez, devant un jury, vendu le fait que vous aviez une université fédérale à visibilité internationale, une grande université de recherche. Derrière, l'objectif qu'il faudra devant le jury international à l'automne 2020, c'est cela, c'est comment arriver à cela.

Pour moi, nous sommes à T égal 0 ; je l'ai déjà dit, sauf que « T égal 0 », c'était il y a un mois. Cela ne fait rien ; je me répète. Nous sommes devant cette échéance qui est de dire si la Ministre et le Secrétaire Général pour l'investissement d'avenir nous retiennent, ce qui personnellement n'est pas évident pour moi... Je pense avoir affiché trop d'optimisme. Je vous dis que ce n'est pas du tout gagné, mais cela ne fait rien. On va se battre. On se bat pour que ce soit gagné.

Cependant, le but est que si on a la chance de pouvoir continuer, et là, on va nous juger sur notre capacité à nous réunir et être tous ensemble, il faudra travailler comme des brutes pendant 18 mois. C'est ce qui nous attend. Ce sera moi jusqu'aux élections puis d'autres personnes ou certains d'entre vous – moi, c'est sûr que non. On n'est pas concerné. On est juste en train de se battre, aujourd'hui, pour l'avenir de jeunes et pour des équipes qui vont se battre sur ce dossier pour le défendre dans 18 mois. Vous ne votez donc pas pour un copain, contre, avec, pour, etc. Le vote est un choix : est-ce que je veux, ou non, donner une chance à cet I-Site ? Est-ce que je veux ou non cette université fédérale à visibilité internationale ? C'est tout.

Moi, c'est ce qui m'a motivé. Quand je suis venu... Sachant que je suis un grand optimiste, mais je suis un peu douché depuis. J'ai du mal et je ne sais même pas comment aborder le CA. C'est pour cela que je me suis dit que le Recteur allait faire mieux parce que si j'avais abordé le sujet de but en blanc, je ne sais pas trop ce que j'aurais dit. J'étais tout de même très optimiste. Je pense qu'il y a tout pour le faire, mais le travail est tellement immense et je ne suis pas sûr que tout le monde l'ait bien compris. Des fois, je lis et j'entends des choses et je me dis qu'on ne doit pas parler de la même chose. Je vois l'ampleur du travail qu'il reste à faire. Des fois, on me parle de cuisine, de machin, de truc, de vengeance, de personnes.

Voilà ce que j'ai à vous dire aujourd'hui. Je suis évidemment prêt, si vous me faites confiance et, pour moi, il est clair que c'est un vote de confiance. C'est oui ou non. Si vous me faites confiance, je vous aiderai jusqu'à la fin, c'est sûr. Sinon, je ne sais pas. Je n'ai aucune idée de ce qu'il se passera en cas de vote négatif. Personnellement, je pense que tout sera fini, qu'on en parlera plus et que tout sera réglé. Je n'en sais rien ; je n'ai aucune idée de tout cela. Ce qui est sûr, c'est que si vous votez, vous votez le début d'un processus, y compris sur la question magnifique des statuts qui va revenir tout de suite, sachant que ce ne sont pas les statuts que nous votons aujourd'hui. On les votera au mieux en décembre si tout le monde a donné son accord : le ministère, les juristes, la communauté. Le vote des statuts aura lieu plus tard ; il n'a pas lieu aujourd'hui. Qu'on ne me parle donc pas de statuts, vous savez très bien que vous ne les voterez pas aujourd'hui. Il suffit que n'importe quel juriste nous dise que c'est bon ou pas, que ce n'est pas crédible, que cela ne fonctionne pas, il suffit que le ministère ou le Cabinet nous dise que ce que nous proposons ne tient pas la route, il suffit de n'importe quoi... On propose une ComUE expérimentale. Il suffit que le ministère nous dise que ce n'est pas adapté et on en parle plus. On sera obligé de réfléchir à autre chose.

On est donc bien d'accord sur le fait qu'il ne faut pas se tromper de débat. Aujourd'hui, il y a un plan d'actions. Une réflexion a été faite. Cette réflexion a l'honnêteté de vous dire vers où on va et ce qu'on souhaite faire. Je crois que c'est ce que l'on devait à l'ensemble de nos administrateurs partout dans la communauté, nous ici et ailleurs. On avait un devoir de transparence. Il ne s'agit pas de voter un plan d'actions et que vous découvriez, dans deux mois, ce qu'on avait derrière la tête. On a eu l'honnêteté de vous dire quels étaient les principes de base qui vous régissaient. Et, derrière, de toute façon, tout est à faire.

Je n'en dirai pas plus. Nous répondrons aux questions. Mais je tenais à dire cela au départ. J'ai rarement vu un vote pour lequel c'est vraiment vous qui avez la clé. J'en ai

fait quelques-uns, mais à ce point, comme aujourd'hui, rarement.
Je vous donne la parole.

M. Rollin. - D'abord, Monsieur le Recteur, je suis depuis assez longtemps dans les universités pour savoir que les plans d'actions, quand on nous dit que ce n'est pas un chèque en blanc, si, c'est un chèque en blanc. Je suis désolé, mais on vous donne un chèque en blanc. Je suis désolé si je n'ai plus de confiance dans le système et la gouvernance des universités et des établissements. Ce n'est pas une critique par rapport à Monsieur l'administrateur provisoire, mais par rapport aux gouvernances, ce qui est différent.

Nous avons différents exemples dans les établissements qu'on connaît. On nous a dit de ne pas nous inquiéter, que ce n'étaient que des plans d'actions. Je prends celui du retour à l'équilibre de l'Université de Bourgogne. Ce n'était qu'un plan d'actions, mais finalement, à chaque fois, tout était dérouté en disant que c'est le plan d'actions que nous avons voté et qu'on le mettait dedans.

Dire que ce n'est pas un chèque en blanc, quelque part, c'en est un puisqu'on nous demande de statuer pour sauver l'I-Site. Les administrateurs n'ont jamais véritablement eu connaissance du dossier I-Site, ce qu'il comportait. Je me souviens que lorsqu'il a été présenté à l'université de Bourgogne, on nous a donné les grandes lignes en nous disant que c'était confidentiel, mais qu'on ne devait pas nous inquiéter car il n'y avait rien sur la structuration, les personnels et sur un certain nombre d'éléments. Finalement, on s'aperçoit que ce sont les points d'achoppement majeurs sur la gestion de la recherche.

On nous demande de statuer sur le rapport de l'inspection générale dont nous n'avons jamais eu connaissance. Nous n'avons que des bribes. Nous, administrateurs, devons donc nous faire notre impression. Ce sont des points sur lesquels il est difficile de se faire une appréciation. Je fais peut-être partie de ceux, Monsieur l'administrateur provisoire, qui ne comprennent pas tout, mais je suis fier de ne pas tout comprendre. Je prends mes décisions avec mes faiblesses et je les assume.

On parle de chèque en blanc ; je vais vous en donner un. Il est clairement écrit dans le plan d'actions la mise à disposition des personnels. Quand je vois que notre directeur général des services a déjà convoqué les personnels pour discuter de la mise à disposition dans une semaine, là, c'est du concret. Vous ne pouvez pas nous dire qu'on ne donne pas un chèque en blanc en mettant cela dedans alors qu'un tas de problématiques se posent sur la question de la mise à disposition des personnels. Ce sont des questions que nous avons abordées, et que j'avais d'ailleurs abordées avec Madame Vinter lorsqu'elle avait été nommée présidente provisoire le temps de l'installation de la ComUE, pour préparer cette partie.

Dire que ce n'est pas un chèque en blanc, je ne peux pas l'accepter. Je n'accepterai pas cette position.

On doit voter sur l'I-Site, mais on doit aussi voter les statuts et quoique vous disiez, même s'ils ne sont pas finalisés, il y a tout de même des orientations. Quand on écrit des intentions, même si on ne les décline pas dans des termes juridiques, il y en a tout de même certaines qui posent problème. C'est cela qui, pour moi, au niveau de l'organisation syndicale que je représente, et j'assume le fait de faire un choix historique, fait que je voterai contre. J'accepte de faire partie de ceux qui refusent « Clemenceau ». Je n'ai aucun problème avec cela.

M. Johann. - Moi non plus.

M. Chanet (Recteur). - Je vais vous répondre une seule chose, Monsieur, et cela vaudra d'une manière générale si cette discussion se poursuivait.

Peut-être serons-nous d'accord sur un point. Le pire qui puisse arriver dans un sacrifice, c'est qu'il ne serve à rien. Nous avons été placés dans cette situation dans laquelle



il a fallu sacrifier, ou il s'est sacrifié, ou il a eu la hauteur de vue de se sacrifier, donc le président de la ComUE et, par solidarité, son équipe, parce qu'il pensait avec courage qu'il y avait un certain nombre de choses à faire qu'il n'était pas possible de faire et dont la condition de possibilité serait son départ. Si ce départ ne produisait pas les résultats que tout le monde est en droit d'espérer, y compris lui et lui le premier peut-être – je ne veux pas parler à sa place –, tout le monde serait vraiment perdant.

M. Neveu.- Je ne suis pas trop étonné, finalement, que nous en arrivions à une discussion depuis quelques mois, en particulier depuis le mois de novembre, sur un certain nombre de points qui ont fait l'objet de remarques « négatives » du ministère et du SGI concernant des engagements pris par des établissements pour obtenir l'I-Site.

Je prends juste un exemple, mais je pense qu'il a une valeur suffisamment parlante pour tout le monde. Il s'agit du redéploiement de postes sur les axes prioritaires de l'I-Site. C'est une chose qu'on avait dénoncée, en tant qu'organisation syndicale, dès le départ et qui nous avait d'ailleurs opposés aux autres listes, en particulier, puisque vous parliez du sacrifice de Nicolas Chaillet avec toute l'amitié que j'ai pour lui, qui faisait qu'on n'avait pas la même approche de ce point.

Finalement, il n'est donc pas étonnant de retrouver ce point parmi les engagements « non tenus ». Après, on voit bien qu'on peut toujours arranger les chiffres pour mettre des contractuels dans la balance et dire qu'on a le bon pourcentage de postes redéployés. Il n'en reste pas moins que dans des périodes de disette budgétaire avec l'augmentation des étudiants, les postes gelés, tout le monde connaît la situation de son établissement, des gels de postes qui perdurent, on se rend compte que l'assèchement des moyens des établissements alors que des poches récupèrent l'ensemble de la mise est difficilement tenable, ce qui explique sans doute que ces engagements ne puissent pas être tenus par les établissements alors qu'ils s'y étaient engagés. Je reconnais qu'ils s'y étaient engagés, d'ailleurs souvent de façon – et mon collègue l'a rappelé – tout à fait légère dans la mesure où un paquet d'instances étaient relativement contournées. Par exemple, les projets I-Site ont été confidentiels. Ils ont d'abord été dévoilés dans la presse avant que les élus ne les connaissent, etc.

Après, que ces problèmes, qui sont des points d'achoppement majeurs, demeurent n'est pas une surprise. On ne peut pas les balayer comme cela, d'un revers de manche.

Quand on voit que le plan d'actions, par définition, a pour objectif de se couler très exactement dans le projet I-Site pour honorer les engagements pris, il est évident que ce plan d'actions est dans la même veine que l'I-Site. Il est donc tout aussi inacceptable que l'était l'I-Site. On peut donc toujours essayer de prendre des termes forts - je reconnais « le sacrifice », « Clemenceau », etc. -, il n'en reste pas moins qu'à un moment donné, on a des positions cohérentes ou on ne les a pas. Quand on vote l'I-Site, on vote aussi l'assèchement d'un certain nombre de ressources des universités vers des cibles que vous connaissez qui sont les trois axes prioritaires.

Ce simple exemple, mais il y en a d'autres dans le document, est un exemple qui ne peut pas inciter à voter un plan d'actions qui nous emmène directement sur l'I-Site.

M. Chanet (Recteur).- Je crains qu'en votant contre, ce ne soit pas l'assèchement que vous votiez, mais la désertification durable.

M. Gillon.- Je suis en amont dans ce débat et j'aurais aimé avoir des informations à propos des réunions que vous avez eues avec le CNRS d'un côté et les autres éléments. En fait, en tant qu'administrateur, j'aimerais bien savoir ce qui a été dit dans ces réunions de façon à en avoir au moins un écho.

M. Johann.- Lors du dernier CA, je pense avoir fait écho des dernières réunions que j'ai eues. Il me semble. Non, c'était peut-être au CAC.

La discussion avec le CNRS était un déjeuner de travail et non pas une réunion. C'était très agréable. On a rencontré Antoine Petit qui est venu voir les laboratoires. C'était à l'occasion d'une rencontre sur le site des unités que nous avons rencontré, avec les chefs d'établissement, Antoine Petit. C'était justement l'occasion de parler des engagements vis-à-vis du CNRS. Antoine Petit nous a fait des propositions et nous n'avons pas fini de travailler. Il n'y a donc pas de résultat parce que le travail avec le CNRS n'est pas fini ; il est en cours. Ils ont fait une proposition sur les tutelles à laquelle nous réfléchissons.

M. Gillon.- Quelle est la proposition ?

M. Johann.- La proposition est que la ComUE soit la tutelle unique. Je pense que ce serait une très bonne chose. Derrière, cela veut dire qu'il faudrait une convention renforcée avec la ComUE et les établissements, mais tout ce travail n'est pas fini.

Ce que je vois, c'est que le CNRS et Antoine Petit sont prêts à nous soutenir le jour où il y aura le jury international. Il l'a dit. Antoine Petit l'a dit. Je n'étais pas tout seul ; François était là, en tant que chef d'établissement et je ne sais plus qui était là. Il nous a dit : « Si demain, il faut que je me déplace devant le jury international pour vous soutenir, je serai là ». Pour moi, c'est bon. Antoine Petit nous fait une ouverture. Il nous fait une proposition de travail sur un dossier que je ne savais pas par quel bout prendre lorsque je l'ai découvert. Et, derrière, il dit qu'il nous soutiendra.

Le travail n'est pas fini, sinon vous l'auriez sur la table et il vous serait présenté. S'il n'est pas fini, je ne peux pas vous le présenter. Là, je vous en dis même plus que je n'en ai jamais dit. C'est quelque chose que nous essayions de voir, qui était assez conforme à ce que nous voulions mettre au départ sur les jalons d'I-Site. En tout cas, c'est très positif. Ce n'est pas fini, ce n'est donc pas présentable, mais il est sûr que nous avons le soutien du CNRS.

Après, il y a ceux qui m'ont déjà écrit parce que nous n'avons pas fini le travail avec le CNRS. Des EPST ont déjà écrit. L'INSERM soutient le plan d'actions. Ils m'ont écrit un courrier aujourd'hui. J'ai le courrier de l'INRA.

En fait, pour être clair, tout le monde a voté le plan d'actions et tout le monde l'a soutenu. Je vous le dis. Il y a peut-être encore le passage d'AgroSup.

M. Roche-Bruyn.- Pour AgroSup, cela a été présenté dans toutes les instances préalables au CA, à la fois le comité technique, le conseil scientifique, le conseil de l'enseignement de la vie étudiante, le conseil des enseignants. Dans tous les cas s'est dégagée une large majorité en faveur du projet. Le CA se réunira après-demain.

M. Johann.- Sinon, on a fait le point. Toutes les autres instances ont voté et tout le monde a donné un avis favorable.

M. Gillon.- Oui, mais pour être présent au CA d'UFC, aussi bien au CA d'UFC qu'à celui d'uB, les votes ont été positifs, mais on n'a jamais eu autant de votes contre dans tous les votes des trois dernières années.

M. Johann.- Oui, il y a tellement de raisons. Là, vous me poussez ; je ne voulais vraiment rien dire. J'avais promis au Recteur de rester sage, mais je ne suis pas sûr.

J'ai lu des commentaires dans l'AEF qui étaient magnifiques. Je me suis refusé à parler dans l'AEF. Je me suis dit que jamais je n'irais parler dans l'AEF avant un CA. Je ne sais pas si les administrateurs auraient aimé que je parle dans l'AEF. J'ai tout de même vu des commentaires dans lesquels les gens ont tout mélangé. Il n'est donc pas impossible qu'il y ait eu des votes qui ont tout mélangé.

Vous voulez mon avis ? Je pense qu'il y a des règlements de comptes, ci, ça, des calculs et tout ce que vous voulez. Il y a plein de raisons que les gens ont le droit de faire.

C'est la démocratie. Ils font ce qu'ils veulent. Je suis là pour porter un vote. C'est différent. Chacun son problème. Je ne suis pas là pour juger ce que les gens ont voté ailleurs. Je suis juste en train de vous dire qu'aujourd'hui, tout le monde, sans exception, va soutenir cette action parce que tout le monde se dit que c'est l'avenir de la région qui se joue. Tout le monde va le soutenir. La seule instance dont on attend le vote, c'est l'instance principale. C'est vous. Il ne faut donc pas se tromper sur l'interprétation qui sera faite du vote. Quand tout le monde a voté, quand tout le monde a mis un avis favorable, quand tout le monde soutient, vous pensez bien que le vote que vous faites est tout de même le vote qui décide.

Je suis d'accord ; si vous êtes contre l'I-Site, ce n'est pas un souci. Dont acte. C'est une position et chacun fait ce qu'il veut. Moi, je suis là pour autre chose. Je suis là pour vous sauver ; c'est différent. Je suis là juste pour vous demander si vous me donnez un quitus pour aller au bout avec les chefs d'établissement, les partenaires et la communauté. C'est juste ce que je vous demande. Mais tout le monde est pour. Tout le monde a voté, mais c'est vous qui avez le pouvoir. Il est clair que si vous dites non, tous les votes pour que les gens ont donné sont foutus. Vous voulez un commentaire, je vous le fais.

Qui ai-je vu d'autre ? On a rencontré le SGPI, on a discuté. On a rencontré le Cabinet de la Ministre, on a discuté. L'histoire de la ComUE expérimentale – le Recteur était là – est venue dans la discussion en proposant une ComUE expérimentale pour dire de faire plus demain... Ce n'est pas forcément une histoire de statuts. Aujourd'hui, une ComUE expérimentale par rapport à une ComUE, c'est ou vous faites plus qu'avant ou c'est moins bien, mais si vous en faites une, il faut que ce soit mieux. D'accord ? C'est cela. Si on ne fait pas cela, la Ministre n'acceptera même pas, que nous ayons un plan d'actions ou pas. Ce n'est même pas la question. Le Cabinet, la Ministre, personne n'acceptera que l'on fasse moins demain. Vous ne faites pas un chèque en blanc. De toute façon, le Cabinet n'acceptera pas. Ils se diront que si on va à l'I-Site, ce n'est pas pour en faire moins ; ils vont donc nous en demander plus. C'est juste ce que cela veut dire.

En plus, nous avons la chance que ce soit expérimental. Il se trouve même que dans les statuts, contrairement à ce que j'ai lu, c'est tout de même quelque chose d'expérimental et qu'on a beaucoup bougé suite au congrès. Ce n'est tout de même pas du tout la même présentation que celle qui a été faite au congrès, on l'a considérablement allégé. On a précisé certains points. On en a allégé d'autres où tout est à voir. Puis on a mis « expérimental » avec la durée de l'expérimentation.

Quand vous lisez, page 18, l'expérimentation est pour une durée maximale de 10 ans. Cela ne peut pas dépasser. Quoi qu'il arrive, lorsque vous sortirez de la ComUE expérimentale, des décisions seront à prendre. Vous n'êtes donc même pas engagé dans la durée. C'est expérimental.

Par contre, la ComUE expérimentale vous permet une chose. Si demain nous décidions de faire autre chose, même une structure à laquelle nous n'avions pas pensé, cela le permettrait. Et surtout – et c'est le ministère qui vous le dit –, il faut que le ministère le sache. Vous ne pouvez pas dire au dernier moment au ministère qui est en train de réfléchir sur les ComUE expérimentales et les établissements expérimentaux que cela vous intéresse. Vous êtes obligé de lui dire maintenant que la réflexion, nous l'aborderons de manière à ce que le ministère puisse travailler avec nous.

Demain, si je voulais travailler avec les statuts, j'irais voir la DAJ. Vous pensez bien qu'ils ont une feuille entière de travail à planifier. Evidemment, les I-Site comme nous sont des dossiers qui sont vus en premier, mais vous ne pouvez pas le faire au dernier moment.

En fait, la ComUE expérimentale va bien au-delà de ce qui est écrit sur les statuts. C'est ce qu'on peut faire, et y compris écrire, ce que les établissements peuvent faire comme engagements, le mettre dans les statuts et l'inscrire dans le dur de sorte que le jour où nous arriverons devant le jury international, ce dernier se dise que c'est encore mieux que ce qu'on lui a présenté. Il y aura des points qui seront plus faibles. Ce que je

vous dis, c'est un échange qu'on a eu avec le ministère. On discute avec les différents conseillers. On aura peut-être, dans les jalons, des choses qui ne seront pas tout à fait dans les clous. Il faut donc que dans d'autres, on soit un peu au-dessus. Il nous faut cette ouverture. Il faut avoir ce levier suffisant pour le faire. Cela fait un peu partie des échanges qu'on a eus. La ComUE expérimentale est un échange avec le Cabinet. Nous avons eu cet échange, mais cela allait plus loin que cela. Ce n'était pas juste une question de supprimer ou non le conseil. Le Cabinet sait très bien que c'est lié à la gouvernance, etc., mais ce n'est pas que cela.

Voilà les échanges. Nous avons donc eu le Cabinet, le SGPI. Après, je rencontre aussi d'autres gens pour expertiser, mais ça, c'est mon problème. Il y a des rencontres que je fais à titre individuel pour voir ce qu'il faut absolument que je voie avec mes collègues. Sinon, les principales rencontres, nous les avons faites avant même la présentation de l'uB et de l'UFC.

À partir du moment où le processus est lancé sur les votes, il n'y a plus grand-chose. On ne peut plus toucher au dossier. Il est lancé. Le travail a dû être fait en deux mois. Il fallait que tout soit bouclé fin janvier. Depuis, on ne touche effectivement plus le dossier, mais on sait très bien que le jour où la Ministre nous donnera le feu vert, un travail de fond repartira de plus belle avec toute la communauté. On l'a dit 10 fois, mais ça fait 10 fois qu'on me dit qu'on n'est pas dedans, etc.

Il a fallu que je me mette dans le dossier en trois semaines. Je ne vois pas comment on aurait réussi à mettre tout le monde dans le dossier alors que j'ai moi-même eu du mal à boucler les fins de journée pour arriver à être dans les clous pour le dossier. On ne pouvait donc pas associer tout le monde. On n'y serait pas arrivé ; c'était impossible. Mais quand je vois le travail à la fin, je me dis tout de même qu'il y a un sacré boulot de fait.

Sinon, sur les EPST, vous savez tout. Il n'y a pas de mystère ; tout le monde est derrière. Mais je l'ai dit au départ, c'est vous qui avez le pouvoir. Malgré tout, c'est vous.

M. Chaillet. - En préambule, je voudrais dire l'attachement profond que j'ai à la réussite de l'I-Site. Je crois que nous avons essayé d'y travailler un peu depuis un certain nombre d'années maintenant et d'inscrire – comme le disait Monsieur le Recteur – dans le dur un certain nombre de jalons qui sont répertoriés dans le document. Je crois d'ailleurs que beaucoup d'entre nous sont profondément attachés à la réussite d'I-Site qui est une colonne vertébrale pour l'université cible UBFC.

Ce document présente les jalons. Ce qui est important à mes yeux et ce qui a aussi fait l'origine, c'est de savoir si les engagements des établissements sont tenus ou non. De ce que tu viens de dire, Luc, je comprends que, sur la question des UMR, le CNRS a fortement poussé à la tenue de ces engagements. Ce qui est très bien.

J'ai – nous pourrons peut-être y revenir après, mais ce n'est pas fondamental – un certain nombre de questions techniques sur le document et une question d'ambition. Cependant, à mes yeux, ce n'est pas ce qui est important.

Il a été dit, en tout cas au congrès auquel j'étais, mais je crois savoir qu'aux autres aussi, et, pour les deux universités pluridisciplinaires, le vote n'a sans doute pas été à la hauteur des espérances pour une raison qui est simple et sur laquelle je ne vais pas redécrire les choses, c'est la question de mélanger le plan d'actions avec des modifications de statuts. Tu évoquais le mélange tout à l'heure. Il s'agit bien – à mes yeux en tout cas – de mélange. C'est l'occasion de faire passer un certain nombre de choses qui nous seront présentées après comme votées et sur lesquelles je ne vais pas revenir, car cela a été dit et redit.

J'avoue que – et la balle est dans le camp des établissements – je n'arrive pas à comprendre pourquoi, en responsabilité, il n'a pas été souhaité avoir un vote large sur ce plan d'actions, quand bien même les uns et autres peuvent avoir des différences d'appréciation, en dissociant cette question des statuts. Cela doit faire une quinzaine de

lignes sur 40 pages. Je pense que cela permettrait aujourd'hui d'avoir un vote absolument large et donc un message extrêmement positif envoyé au ministère. J'avoue ne pas arriver à comprendre, mais malheureusement, j'ai peur de trop bien comprendre, pourquoi cela n'a pas été fait. Et cela pourrait être fait.

M. Johann.- Non, ce n'est pas fait. À partir du moment où vous faites un plan d'actions, il est dans sa globalité. Il ne s'agit pas de découper en prenant ce qui nous intéresse. C'est un plan global. En plus, vous le savez, mais vous pouvez faire l'analyse que vous voulez.

J'imagine, à l'extérieur, qu'on dise ne pas avoir voté à cause des statuts. Tout le monde sait que les statuts, vous les voterez plus tard. Vous pourrez vous y opposer au moment où nous les ferons. Personne n'imaginera donc que l'excuse, ce sont les statuts. Personne. Je peux vous le garantir. Vous pouvez faire ce que vous voulez. Vous pouvez faire semblant de le croire, mais quand on voit ce qu'il y a dedans – et j'en ai discuté avec des gens –, je peux vous dire que nous n'avons même pas parlé de cela. C'est un discours qui a lieu ici uniquement.

Quelqu'un qui regarde le dossier voit que c'est pour une durée de 10 ans alternée, qu'il y a un principe Bourgogne-Franche-Comté. Il se dit qu'il y a le principe « un tiers, un tiers, un tiers ». Derrière, il regarde les modalités : continuité des instances, garantir une élection au suffrage direct, tenir compte du principe des trois tiers, etc. Et ça, vous allez expliquer à l'extérieur que c'est le vote contre l'I-Site. Alors là ! Si vous êtes naïf au point de penser que les gens vont croire que c'est l'excuse... C'est juste qu'il a fallu refaire des principes. Au congrès, tout le monde a parlé de l'histoire du suffrage direct. À un moment donné, il fallait donc l'écrire. Il fallait le suffrage direct ; personne ne voulait le supprimer. On l'a donc écrit noir sur blanc devant témoins. Des gens étaient là. J'ai lu ce qui a été fait. J'ai dit qu'il ne fallait rien écrire d'engageant sur les élections. Ce n'est pas vrai ? On l'a dit. Je leur ai dit de regarder ce qu'avait dit le congrès et ce qu'avaient dit les organisations syndicales et donc de ne rien engager là-dessus qui engage la communauté parce que c'est quelque chose qui verrouille trop. Je leur ai dit de ne pas verrouiller et de laisser la page blanche.

Pendant, les principes qui sont écrits-là, comme établir une continuité dans les instances, c'est tout de même ce qui me revenait. On a donc dit qu'on n'écrit rien, qu'on écrivait des principes. Ça, c'est le résultat des congrès.

Quand on me dit qu'on n'en tient pas compte, ce n'est pas vrai. Cette partie est le résultat des congrès.

Même sur l'histoire de la ComUE expérimentale, le fait de dire que les gens ont peur d'inscrire dans le marbre ; inscrivons-le alors dans le cadre de la ComUE expérimentale. C'est pour une durée d'expérimentation. Quoi qu'il arrive, ce sera peut-être une seule fois et le jour où nous sortirons de l'expérimentation, nous ferions autre chose si cela n'allait pas. La ComUE expérimentale donne cette ouverture. Nous ne le faisons pas pour cela. La ComUE expérimentale, c'est pour d'autres raisons. C'est de dire que si on veut faire une université fédérale, il faut nous donner les leviers si nous en avons besoin demain, etc., y compris ce qui n'est pas écrit. Cela n'a pas été pensé pour cela. Mais puisqu'on l'avait dedans, autant le mettre en disant que quoi qu'il arrive, si la communauté a peur, on le met le temps d'une expérimentation.

Le dernier truc, c'est que de toute façon, les statuts seront votés à la fin. C'est vous, le CA. En plus, si ça se trouve, il faut un vote deux tiers sur les statuts. Je ne sais pas, je n'ai pas regardé mais, de mémoire, ce n'est pas un vote qui se fait à une voix. À la fin, imaginez que cela ne vous convienne pas. Cela fait huit mois que je suis là. Je n'ai pas discuté et, d'un seul coup, en décembre, je sors les statuts. Vous votez contre. Eh bien il n'y en a pas. C'est fini, bouclé et on n'en parlera plus. Le vote des statuts est obligatoire et, de toute façon, vous pouvez vous y opposer. Vous savez donc que si vous vous opposez pour les statuts, vous aurez tout le loisir de le faire et là, vous aurez une bonne excuse

parce qu'il y aura eu huit mois de travail derrière sur lesquels vous pourrez dire que vous n'avez pas vu l'administrateur provisoire.

Dites-vous bien qu'un vote pour les statuts, avec ce que je viens de dire, parce que je ne me gênerais pas pour faire ce commentaire, ne passera pas. Il faut voter pour d'autres raisons. À la rigueur, je préfère qu'on me dise qu'on est contre l'I-Site et qu'on votera contre. Vous voyez, je n'ai même pas répondu. Je ne réponds même pas. Donc acte. On est contre, on est contre. C'est honnête.

Cependant, qu'on ne me cherche pas cette excuse alors que vous savez qu'à tout moment, vous avez les moyens de nous bloquer. Qu'on ne me dise pas que ce n'est pas vrai et que c'est engagé. Vous le savez très bien. Il y a un verbatim qui reprend, mot à mot, tout ce que je raconte écrit noir sur blanc. N'allez donc pas me dire que ce n'est pas dit. Tout est écrit, tout est enregistré et tout ce que je dis est acté. Ce n'est donc pas vrai qu'on pourra faire croire qu'on a voté ou pas, que c'était rapide. Ce n'est pas vrai. On le sait. On sait très bien qu'à la fin, cela ne passera que si la communauté est d'accord. On le sait tous. Moi, je le sais. Je ne trompe donc personne.

M. Creantor. - Je viens de vous entendre. Je ne comprends pas. Ces statuts sont-ils importants ou pas pour l'I-Site ?

M. Johann. - Si on les met dedans, c'est parce qu'il fallait donner des garanties.

Admettons qu'aucun de nous ne soit là demain ou en tout cas, pas moi, que nous ne sommes plus concernés. Que donnons-nous comme garantie, quoi qu'il arrive, pour n'avoir aucun problème de gouvernance ? C'est cela. Depuis le début, on tourne dessus : la question des élections que nous avons revue au congrès, allégée, etc., la question est là. C'est : comment faire en sorte d'arriver à avoir une communauté unie, c'est-à-dire l'université fédérale, l'ensemble des membres et l'ensemble du consortium ?

Quoi qu'il arrive, quelles que soient les élections et les personnes, il faut que tout ce petit monde travaille ensemble pour qu'il n'y ait pas une feuille de papier à cigarette. C'est cela, la question. Ce n'est plus nous, nous ne sommes pas concernés. Ce n'était pas avant, avec Nicolas, ni les présidents actuels. C'est le futur qu'on vous propose. Ce n'est pas nous. Je ne me permettrai pas. Je ne suis pas là pour décerner les bons et les mauvais points aux gentils ou aux pas gentils. Ce n'est pas la question. Je vous parle du plan d'avenir. Je vous parle du futur.

La question, c'est qu'il fallait déjà donner au départ une garantie à la Ministre qu'on réfléchit tout de même sur quelques principes.

On me dit qu'il y a tout de même des rivalités entre les territoires. J'arrive de l'extérieur. Comme il y a des rivalités, on propose une alternance qui, en plus, est limitée dans le temps. Ce n'est pas méchant.

On me dit qu'il y a un grand principe de base. On peut être contre. C'est l'uB, l'UFC et les écoles. C'est tout de même un principe de base qui est dans les statuts. Le truc le plus important est de respecter ce principe. Cela ne me choque pas. Ou on me dit tout de suite qu'on s'en fout des écoles et qu'elles n'ont pas de rôle à jouer, ou on me dit que c'est une communauté unie et que les écoles ont leur place avec l'uB et l'UFC et je dis qu'on l'écrit. C'est ce qui est écrit. Il n'y a pas écrit grand-chose, mais regardez ce qu'il y a dedans. L'engagement, ce n'est que du principe. Il fallait écrire ces principes des « un tiers/un tiers/un tiers », du respect du territoire et de la géographie, d'élection au suffrage, etc. Il y avait donc forcément un chapitre sur la gouvernance.

M. Creantor. - Je continue. Je ne suis pas d'accord. Garantir le suffrage direct, ok. La continuité entre les instances, pourquoi pas. En prenant en compte le principe du « un tiers/un tiers/un tiers », pour moi, nous n'aurons pas des élus représentants du personnel, mais des élus représentants des établissements.

Expliquez-moi concrètement ce que veut dire « un tiers, un tiers, un tiers ».

M. Johann.- C'est le fait de respecter que la communauté est faite des universités et des écoles. C'est cela le « un tiers/un tiers/un tiers ». Je ne parle pas de personnels ou de...

M. Creantor.- Dans la composition des instances, cela veut dire que demain, un élu représentera un établissement et non pas le personnel de la ComUE.

M. Johann.- Non.

M. Creantor.- Expliquez-moi alors.

M. Johann.- Je n'en sais rien.

M. Creantor.- Vous ne savez pas ? Ce qui est dommage, c'est que nous allons signer un truc et que vous ne savez pas !

(Rires).

M. Johann.- Vous avez raison. Allez, suivant. Je ne sais pas.

M. Creantor.- Autant ôter cela et, à la rigueur, vous aurez mon abstention.

M. Johann.- Vous ne pouvez pas dire aux écoles qu'elles ne comptent pas. Je ne comprends pas la question.

Mme Privé.- Ce plan d'actions est finalement assez identique à ce qui nous a été présenté lors des différents congrès, tout du moins uB et UBFC, alors que j'ai souvenir, pour avoir assisté à l'un de ces congrès et avoir eu différents retours, que la communauté, au moins en congrès UBFC, l'avait refusé en bloc, notamment sur les questions statutaires.

Comme cela a été répété au long des derniers mois, cette partie statutaire n'est pas opportune pour le moment. En plus, elle n'est pas demandée explicitement par l'IGAENR dans son rapport.

Par conséquent, le maintien de celle-ci dans le plan d'actions actuel n'est pas souhaitable ni soutenable, voire elle place celui-ci en péril, tout du moins à notre avis. C'est pour cela que nous demandons un vote séparé : une partie statutaire et une partie plan d'actions pour l'I-Site. Aucun argument soutenable ou entendable ne peut finalement venir contrecarrer la demande de séparation des deux votes puisqu'ils ne concernent pas le même sujet et qu'ils ne prennent pas effet dans la même temporalité.

Cette partie statutaire est dans le plan d'actions seulement pour satisfaire l'ambition politique de certains dans les prochaines années.

M. Johann.- La mienne surtout !

Mme Privé.- C'est pour cela qu'elle n'est pas souhaitable.

M. Johann.- Dans ce dossier, je crois vraiment que c'est mon ambition qui compte !

Mme Privé.- S'il vous plaît, laissez-moi finir, Monsieur Johann. Et qu'elle est une grave erreur stratégique dans un contexte où des milliers de membres du personnel et l'avenir de dizaines des milliers d'étudiants sont en jeu.

Enfin, on entend souvent que la réforme statutaire sera dans un second temps,

tout du moins, c'est ce qui a été dit dans nos échanges, et que ce plan d'actions n'est pas un projet. Cependant, nous allons devoir l'appliquer à la lettre pour avoir la confiance de la Ministre. Ce qui est marqué devra donc être appliqué.

Monsieur Johann et Monsieur Chanet, avec raison, vous avez fait appel à la confiance au sujet du vote de ce texte. Cette confiance ne peut finalement être obtenue que si nous séparons les deux votes et que les choses se font en deux temps.

Dans le cas où ce serait refusé, nous voterions contre ce plan d'actions, avec le souhait qu'un autre conseil d'administration soit convoqué avant le rendez-vous avec la Ministre afin de pouvoir proposer quelque chose d'autre et un plan inclusif, aussi bien des établissements que des enseignants-chercheurs, des personnels BIATSS, des étudiants, du monde économique et bien évidemment des collectivités.

Le vote contre ce texte n'est pas une position de posture, comme certains pourront le penser. C'est bien au contraire un vote d'espoir. C'est un vote pour un avenir qui ferait fi des égos, des ambitions politiques malsaines qui se retranscrivent dans la deuxième partie de ce plan d'actions.

De plus, compte tenu de l'importance de ce vote, il semble logique qu'il soit fait à bulletin secret. Nous demandons donc aussi cela.

Mme Benoist.- Je suis contente de prendre la parole après Clara Privé qui a dit à peu près la même chose que ce que je voulais dire. Je voudrais tout de même redire certaines choses.

La première, c'est que je ne comprends pas pourquoi vous n'entendez pas la demande faite depuis le congrès de différer la réflexion sur les statuts. Je pense que nous l'avons tous suffisamment dit.

La deuxième, c'est que je pense que nous sommes très nombreux autour de cette table à ne pas du tout avoir envie de voter contre le plan d'actions, mais...

M. Johann.- C'est trop facile !

Mme Benoist.- Mais c'est du chantage !

M. Johann.- Mais oui, c'est du chantage. Pourquoi croyez-vous que je sois ici ? Evidemment, que c'est du chantage !

Mme Benoist.- Vous faites aussi du chantage depuis 14 heures 32...

M. Johann.- Oui, évidemment !

Mme Benoist.- Ce sera donc chantage contre chantage.

M. Johann.- Oui, mais votez contre !

Mme Benoist.- Nous sommes beaucoup à ne pas avoir envie de voter contre, mais si cette partie sur les statuts reste dans le texte, nous serons contraints de le faire. Et je sais ce qui se passera...

M. Johann.- Est-ce que vous reconnaissez juste que cela a évolué suite au congrès ? Est-ce que vous reconnaissez que nous avons tenu compte de ce que vous avez écrit ?

Mme Benoist.- Oui, certaines choses. Oui, tout à fait.

M. Johann.- Mais bon sang, c'est tout de même important ! On a bougé les lignes pour vous.

Mme Benoist.- Oui, mais il y a tout même des choses qui, sur le fond, nous posent problème. Déjà, comme cela a été dit, le fait d'inclure la réflexion sur les statuts dans un plan d'actions qui concerne I-Site me dérange parce que j'ai été élue sur une liste qui a toujours dit qu'I-Site et la ComUE, ce n'était pas la même chose. Du coup, faire intervenir ce changement de statuts par le biais d'une réflexion sur le plan d'actions me déplaît, cela me dérange et ne me convient pas.

Deuxièmement, en ce qui concerne les détails, même si c'est pour 10 ans, on ne comprend pas pourquoi un membre d'une école serait, d'une certaine façon, discriminé et ne pourrait pas se présenter à la présidence d'UBFC.

Inversement, on ne comprend pas pourquoi la vice-présidence du CAc doit forcément être tenue par un membre d'une école alors qu'il peut y avoir des gens hyper compétents à l'uB ou à l'UFC qui seraient de magnifiques vice-présidents du CAc.

Ensuite, il y a deux choses qui ne vont pas du tout dans les formulations. Nous l'avons dit dans notre communiqué. C'est à la page 19. Je vous lis le paragraphe : « *Etablir une continuité entre les instances des établissements et les instances d'UBFC afin de l'ancrer dans la vie des établissements tout en respectant le principe d'une désignation de ses membres élus au suffrage direct des personnels et des étudiants.* » Je ne comprends pas ce que vient faire le terme « désignation » parce qu'en fait, il s'agit d'une élection. Nous demandons donc la suppression de ce terme.

M. Chanet (Recteur).- C'est du français, tout simplement. C'est la façon traditionnelle de désigner les choses.

Mme Benoist.- C'est moi qui ne parle pas français, d'accord. C'est peut-être moi qui suis stupide mais, dans ce cas, je ne suis pas la seule puisque ce paragraphe a interpellé beaucoup de collègues étant donné qu'il n'est pas d'une clarté parfaite. Mais c'est peut-être un problème de français et je ne le comprends pas.

Un peu plus loin, il est écrit : « *tenir compte du principe des trois tiers (uB-UFC-autres établissements) dans la composition des instances* ». Là aussi, il m'aurait semblé plus clair qu'il soit écrit : « dans la composition des listes de candidats aux instances » parce qu'on ne peut pas garantir que les instances seront composées à trois tiers des membres puisque cela dépend de l'ordre dans lequel chaque liste met les candidats.

Je vous remercie pour la considération que vous porterez à mes propos.

Pour finir, nous sommes tout à fait prêts à voter pour le plan d'actions à condition d'enlever les paragraphes 2.1.1.2 et 2.1.1.3. Si vous refusez, nous demandons le vote à bulletin secret.

M. Johann.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Gillon.- Désolé d'en remettre une couche, mais quand je vois qu'on met en cause le conseil des membres, qu'on dit qu'il a outrepassé son statut et que, pour résoudre ce problème, on le supprime pour remettre tous les membres dans le Bureau, j'aimerais savoir où est l'évolution.

M. Johann.- On ne va pas dire que le conseil des membres a été supprimé et qu'il faisait partie du Bureau. Je n'ai rien vu de spécial.

M. Gillon.- Mon interprétation est peut-être encore très viciée, mais on considère qu'une entité n'a pas joué le jeu. Elle a outrepassé son périmètre. On la supprime et on la

réintègre en entier dans le périmètre principal en lui laissant, en gros, face à elle dans son Bureau, un président et deux vice-présidents.

M. Johann.- Je ne sais pas quoi vous dire.

M. Gillon.- Je finis juste mon analogie...

M. Johann.- Le conseil des membres est supprimé, mais vous êtes sur une ComUE dont vous allez revoir les statuts, probablement pour se rapprocher d'une université. Une université n'a pas spécialement un conseil des membres.

Derrière, vous dites que vous allez faire un Bureau qui ressemble à peu près à ce qu'est le Bureau de l'université aujourd'hui. J'ai été président d'université et je n'avais pas de conseil des membres. J'avais un Bureau et éventuellement un conseil de direction.

L'idée, c'est que le président, ses VP et les chefs d'établissement préparent et décident ensemble. C'est le but. C'est ce qu'il y a derrière. C'est juste cela. Il n'y a pas une instance qu'on consulte et une autre qui prépare les décisions. Et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Je n'ai pas de Bureau. On est gentil ; on m'a tout de même lâché en rase campagne. Je suis tout seul.

Aujourd'hui, si je n'avais pas le conseil des membres qui me sert de Bureau, je ne fonctionnerais pas. Ce n'est donc ni plus ni moins que ce que je fais aujourd'hui. Quand j'ai besoin d'un Bureau, je réunis les chefs d'établissement et nous discutons ensemble de toutes les décisions. C'est ce que nous ferons demain.

M. Gillon.- Puis-je juste faire deux analogies ?

M. Johann.- Oui, si vous voulez, bien sûr.

M. Gillon.- Mon président d'université n'a pas, dans son Bureau, tous les directeurs de ses unités et UFR.

M. Johann.- Parce qu'il y en a 50. Là, vous êtes sept et vous ajoutez quelques VP. Je connais des Bureaux... En collectivité, je suis persuadé qu'il y en a. J'ai été membre du Bureau au conseil économique et social. Le Bureau faisait plus de 10 membres et j'étais VP. On sait donc que cela existe.

Derrière, quand vous êtes tous là à décider, vous ne pouvez pas dire que vous êtes au courant ou pas puisque vous décidez ensemble. L'idée est donc de dire qu'on ne va pas prendre le risque qu'une instance soit d'accord ou pas. On fait le travail ensemble et on n'en parle plus. Mais c'est une possibilité.

Lorsque je fonctionnais, j'avais un Bureau restreint de cinq à six personnes. J'ai des collègues qui fonctionnent avec 15 personnes. Là, si vous mettez les VP et le conseil des membres, vous serez à peu près à 15. Cela peut donc évidemment fonctionner.

M. Gillon.- Cela peut fonctionner, mais je me pose la question de ce modèle fédéral. Est-ce encore un vrai modèle fédéral ?

M. Johann.- C'est autre chose. Le modèle fédéral veut dire que vous ne fusionnez pas.

M. Gillon.- Oui, mais c'est tout de même le centre du projet.

M. Johann.- Le modèle fédéral veut dire que vous n'êtes pas sur une université fusionnée, c'est-à-dire qu'un ensemble d'universités demandent que l'université de Bourgogne Franche-Comté porte à son niveau un certain nombre de choses. Il y a des choses que l'UBFC fédérale doit porter et des choses qui sont portées par les membres

eux-mêmes. C'est cela, le modèle fédéral, mais je ne vois pas le rapport avec le conseil des membres.

M. Gillon.- Si.

M. Johann.- Que le conseil des membres soit un Bureau, c'est juste de partager, à un moment donné, la prise de décision, c'est-à-dire ce qu'on va proposer au conseil. Au lieu de le faire avec deux instances, on le fait avec une seule. Cela fonctionne ; nous le savons.

M. Gillon.- Je comprends ce que vous dites, mais d'un autre côté, si vous regardez les grands modèles fédéraux, notamment spatiaux, le président des Etats-Unis n'a pas les 50 représentants de ses états juste à côté de lui, etc.

M. Johann.- Ce n'est pas le but.

M. Gillon.- Ou la communauté urbaine n'a pas chaque maire.

M. Johann.- Depuis tout à l'heure, tout le monde me dit que cela n'a rien à voir avec l'inspection générale, etc. Que vous dit l'inspection générale ? Elle dit qu'il y a eu un *bug*, que vous n'étiez pas d'accord, etc. Je me moque du passé, on n'en parle plus. Mais, dans le futur, si vous voulez être sûr qu'il n'y ait pas de tensions entre le président et son équipe, vous les mettez ensemble. On peut ; on n'est pas 50. À 50, on aurait du mal. Là, on peut se mettre à 15 autour de la table pour décider, etc. C'est une réponse. C'est la plus grande réponse apportée en disant que si nous sommes tous ensemble, nous n'en parlons plus.

M. Gillon.- Oui, mais c'est aussi le plus gros doute que j'ai.

M. Johann.- Mais vous savez que cela fonctionne. On a tous dirigé des établissements. On sait qu'il y a plein de modèles et que celui-là existe. Les collectivités l'utilisent. Pourquoi dites-vous que cela ne fonctionne pas ? On sait que cela fonctionne.

M. Gillon.- Après, c'est effectivement un non, mais je maintiens que dans aucune collectivité territoriale, si vous avez un certain nombre de membres, ils sont tous présents dans le Bureau.

M. Johann.- Je connais plein de collectivités qui en ont autant. En plus, je vous ai cité le CES (conseil économique et social). On était un paquet ; on n'était pas 10. On sait donc que cela existe et que cela fonctionne. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais cela existe et cela fonctionne.

C'est une réponse. On me dit non, mais si, c'est une réponse à l'inspection générale. Au début, c'était la plus grosse en disant que s'il y avait un problème là-dessus, on le résolvait puisqu'on se mettrait ensemble.

Je suis désolé, mais nous avons tous fonctionné avec des Bureaux. Au sein du Bureau, s'il y a une instance dans laquelle on est capable de se dire les choses et de s'engueuler, c'est celle-là. Je préfère le faire au moment où on se met ensemble pour que, quand on sort du Bureau pour présenter le truc, ce soit carré. Et il n'y a pas une autre instance dans laquelle je serai en péril. Après, il y a les conseils. Les conseils votent ; c'est autre chose. Là, on parle de l'instance qui prépare. L'instance qui prépare, c'est le Bureau ; c'est faisable.

Je me suis posé la question. J'ai regardé. C'est faisable, sinon je l'aurais dit. Si j'estime que ce n'est pas faisable, je le dirai aux collègues. Je leur dirai que cela n'existe

pas, mais je sais que cela fonctionne.

M. Gillon.- Si je peux finir, j'ai juste une petite remarque sur le Bureau.

M. Johann.- Oui, mais il n'a pas encore parlé.

M. Tatibouët.- J'ai fait partie d'un conseil UFR. On se réunissait toutes les semaines. Or, là, vous dites que les présidents et chefs d'établissement vont se réunir pour gérer tous les cas de figure toutes les semaines. N'ont-ils pas autre chose à faire ?

M. Johann.- J'ai été président de l'université de Metz. Avec les Nancéens, non seulement c'était toutes les semaines, mais c'était parfois deux à trois fois par semaine. Il est donc clair que, demain, si vous faites un Bureau, il faudrait au moins le réunir tous les 15 jours. On n'en a pas discuté entre nous. Je n'en ai pas du tout discuté avec les chefs d'établissement, mais la réalité est que, demain, dans ce cas de figure, vous ne pourrez pas vous réunir tous les mois. C'est vrai.

M. Tatibouët.- Et cela, c'est réaliste ?

M. Johann.- Je l'ai fait pendant 4 ans.

M. Tatibouët.- Oui, mais là, ce sont tout de même des chefs d'établissement avec des responsabilités importantes.

M. Johann.- J'étais président d'université. Je ne pense pas être moins chef d'établissement qu'un président ou un directeur aujourd'hui. J'espère que vous n'avez pas de mépris à ce point pour l'université de Metz que j'ai dirigée ! Je l'ai tout de même fait pendant 4 ans. D'accord ? Il n'y avait aucun souci. Evidemment, c'est chaud quand vous le faites deux à trois fois par semaine, mais on l'a fait.

Puis il y avait le COS. Là, on n'en parle pas, mais c'est génial. Tout le monde s'en fout. Tout le monde me parle des statuts, des machins, des bidouillages, etc.

On vous propose un COS. C'est la meilleure chose que je n'ai jamais connue dans ma carrière en Lorraine. Il existe encore ; ils l'ont maintenu. C'est super. Cela permet de travailler avec tous les EPST. En Lorraine, j'ai connu le DRRT, etc. C'est une super instance. Pas un mot ! Ça en dit long quand on ne dit pas un mot sur le COS ! C'est le truc le plus intéressant et on n'en dit pas un mot. C'est la chose la plus géniale que je n'ai jamais faite quand j'étais en Lorraine.

M. Chanet (Recteur).- Si je peux intervenir brièvement, cela traduit une difficulté bien facile à comprendre qui est que l'on se projette dans l'avenir à partir du passé sans prendre le risque de se faire confiance parce que fondamentalement, c'est tout de même cela. Il y a une sorte de défiance *a priori* des uns envers les autres. À un moment, il faut que cela s'arrête, sinon c'est tout qui va s'arrêter et rapidement.

M. Trichard-Comparot.- Bonjour chers collègues. Tout d'abord, je voulais répondre à la remarque que vous faisiez sur les trois tiers. En fait, tout est ouvert sur cette question, comme le disait l'administrateur provisoire. La question est qu'aujourd'hui, c'est déjà le cas. Les listes sont aujourd'hui organisées avec le système des trois tiers.

Le système des trois tiers est un système qui s'est mis en place quand les chefs d'établissement se sont vus pour savoir comment organiser l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté depuis 2012. Il y avait déjà des projets en amont, mais en 2012, suite aux différentes élections dans les différents établissements, il a fallu se demander comment faire et de quoi on part. Soit on part de la rationalité qui est ce que chacun pèse. Et on a vite vu qu'on n'arrivait pas à quelque chose



d'entendable où chacun faisait un pas vers les autres. Soit, si on voulait que tout le monde soit rassemblé sur l'ensemble de cette grande inter région, il fallait que chacun se sente respecté et que personne ne se sente humilié.

On est donc parti sur le principe que l'université de Bourgogne équivalait à l'université de Franche-Comté en termes d'établissement pluridisciplinaire avec santé et que l'ensemble des autres établissements représentait un poids plus que conséquent et était aussi une chance pour les universités parce qu'ils permettaient d'apporter d'autres façons de travailler. On voit bien, pour les universités qui ont des écoles internes, que cela apporte dans un sens et dans l'autre.

C'est donc ce choix qui a été fait. Il est peut-être contestable, mais c'est un choix. De toute façon, il n'y a jamais de bonnes négociations. Personne ne gagnera jamais à 100 % dans une négociation. C'est le principe même d'une négociation. Ce qui a été posé à l'époque, c'est ce principe des trois tiers.

Ensuite, il a progressivement été disséminé dans l'ensemble des infrastructures du projet qu'allait être, par la suite, l'université Bourgogne Franche-Comté parce que lorsque l'on en parlait, il n'y avait même pas encore de loi puisque la loi Fioraso est arrivée un an après. C'est à partir de là que nous avons commencé à faire rentrer, dans ce qu'était la loi, le projet d'université fédérale aux forceps et au chausse-pied parce que la loi n'était pas parfaite et qu'il a fallu faire avec. Il y a des choses qui, sur l'organisation même de l'université Bourgogne Franche-Comté, ont été faites en tenant compte de la loi parce que l'intérêt supérieur de rassembler tout le monde était plus fort.

Il n'est pas problématique, quelques années plus tard, de voir ce qui fonctionne ou pas et comment on peut faire évoluer. Il y a évidemment des discussions à avoir et l'administrateur provisoire l'a dit et je tiens à le rappeler car on a l'impression d'avoir un peu de pessimisme aujourd'hui, on peut être en désaccord tant qu'on en débat d'une manière bienveillante et avec respect. Ce qui est important dans la démarche, c'est qu'en quatre mois, il fallait fournir quelque chose de précis et concret.

Pour répondre d'ailleurs à une question qui vient d'être posée sur le Bureau, cela fait 4 mois que les chefs d'établissement se réunissent bien plus de deux fois par quinzaine. En l'occurrence, c'est donc faisable. Nous avons des outils technologiques qui nous le permettent raisonnablement, à condition qu'on ne passe pas une demi-journée en réunion à se voir sur les points très précis et de laisser ensuite les équipes travailler les éléments de pré-préparation.

Qui peut penser aujourd'hui qu'on peut avoir une équipe de vice-présidents qui travaillent d'un côté sans avoir d'autorité sur les différents services des différents établissements et avoir une université fédérale qui travaille par subsidiarité et qui a donc besoin des chefs d'établissement pour qu'en interne, les différents arbitrages et les différentes consignes soient donnés ? Personne ne peut le penser.

Le problème qui s'est posé aux chefs d'établissement sur cette question posée par notre collègue, c'est qu'en réalité, ce n'est pas la question entre le conseil des membres et le conseil d'administration qui s'est posée. C'est entre le Bureau et le conseil des membres parce qu'on s'est aperçu que ces deux instances ne communiquaient pas. Alain Dereux qui était à notre congrès l'a d'ailleurs dit. C'était son point de vue, mais les membres du conseil des membres l'ont aussi estimé. C'est peut-être un défaut ou peut-être pas.

Toujours est-il que si on veut une université fédérale par subsidiarité, il faut bien que les chefs d'établissement puissent donner des consignes. Il vaut donc mieux que les membres du Bureau et les chefs d'établissement se mettent d'accord sur les consignes données parce qu'au moins, les services n'ont plus qu'une seule consigne qui arrive à eux. Ils n'ont pas différentes consignes par différents biais, ce qui est tout de même un vrai problème pour les collègues sur le terrain. C'est donc ce qui répond à la fusion de ces deux instances.

Ensuite, il y aura tout un travail à organiser sur les propositions. Je rappelle qu'aujourd'hui, deux instances votent pour les changements statutaires : le conseil des

membres, puisqu'il existe, et le Conseil d'administration. Il faudra bien qu'on y travaille ensemble, sinon cela ne pourra pas se faire. Ce sera donc le travail de plus tard.

Ce que proposent les chefs d'établissement et l'administrateur provisoire dans ce plan d'actions, c'est d'avoir un horizon. Un horizon se travaille, se négocie et s'arbitre. Cela tombe bien puisque c'est le conseil d'administration qui aura la dernière tranche.

Maintenant, je pense que chacun doit décider. On a beaucoup discuté. Beaucoup de monde a dit ce qu'il avait à dire. Les débats sont bons mais, à un moment, il faut finir par arbitrer et chacun jugera en son âme et conscience ce qu'il doit faire. Moi, je suis très optimiste parce que je crois en ce territoire. Je suis sûr que, collectivement, nous avons tout à faire ensemble et que ceux qui veulent l'intérêt supérieur sauront s'y retrouver.

Mme Traxer.- Monsieur Johann, d'entrée de jeu, vous avez dit que nous n'étions pas là pour parler des statuts.

M. Johann.- Je ne l'ai pas dit comme cela.

Mme Traxer.- Vous ne l'avez pas dit comme cela, mais c'est ainsi que je l'ai compris.

M. Johann.- Je l'ai évacué en disant que d'entrée de jeu, on ne me parlait que de cela et qu'on les votera plus tard.

Mme Traxer.- Avant même que tout le monde prenne la parole, vous avez dit que nous étions sur le plan d'actions, on a bien compris que l'I-Site... Je ne pense pas que les collègues soient là pour faire capoter l'I-Site, mais si vous ne vouliez pas que l'on parle des statuts, il ne fallait pas mettre toute cette partie sauf la petite phrase en page 19 qui dit : « *Afin de permettre la bonne mise en œuvre du plan d'actions, il est proposé de présenter une évolution des statuts de l'UBFC avant la fin 2019.* » Je pense que cela aurait peut-être calmé le jeu pour tout le monde. C'est la première chose.

Pour en revenir aux trois tiers, pour répondre à Nicolas Creantor, dans les statuts – je m'excuse, mais je vais reparler des statuts, Monsieur Johann –, il est marqué que la communauté d'universités et d'établissements dénommée Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) pourra voir son périmètre s'élargir dans le respect des principes d'équilibre territorial excluant toute disproportion de la Bourgogne et de la Franche-Comté dans le nombre d'établissements membres.

Aujourd'hui, nous ne sommes déjà pas très équilibrés au niveau des établissements de Bourgogne-Franche-Comté.

M. Trichard-Comparot.- Non, il y en a autant. Il y en a un qui est national.

Mme Traxer.- Je savais bien que vous alliez me la sortir, celle-là. Bref ! Passons là-dessus.

Les statuts devront être changés ; c'est inévitable. Je pense qu'il faut vraiment avoir cette équité. Et c'est depuis le départ de la ComUE, bien avant 2014, qu'on en parle.

Cela dit, tous ces paragraphes au niveau des modifications des statuts me posent problème. Cela a déjà été dit, je ne vais donc pas reprendre. Peut-être qu'on aurait juste pu laisser la petite phrase, en page 19, et cela aurait été un débat par la suite. Je comprends bien que les statuts seront votés dans les instances, entre autres ici, et que nous pourrions en débattre. Cependant, quand des choses sont écrites, j'ai un peu peur qu'elles restent. Vous voyez ? Cela me gêne donc effectivement un peu dans ce plan d'actions.

Merci.

Mme Legiard.- Je poursuis sur la question qui, finalement, reste la question principale qui est celle des statuts. Pour revenir sur tout ce qui a été dit, tout d'abord, Monsieur Johann, nous vous suivons sur la nécessité, telle que vous l'avez établie depuis le départ, de voter ce plan d'actions à une grande majorité. Vous aviez même visé les 100 % de votes, me semble-t-il.

M. Johann.- Là, c'est un échec total ! Et je suis sympa, je ne vous fais pas le couplet parce que derrière, je ne vous dis pas comment je vais ramer.

Mme Legiard.- Nous étions tout à fait d'accord avec vous.

M. Johann.- Peu importe le vote, de toute façon, je vais ramer.

Mme Legiard.- L'idée n'était pas de vous dire que vous avez échoué parce que, pour l'instant, les choses ne sont pas faites.

M. Johann.- Peu importe. Quand je vois cela, peu importe le vote, je vais ramer. Quoi qu'il arrive, je vais ramer.
Continuez.

Mme Legiard.- On souhaitait effectivement vous suivre sur cette idée que le plan d'actions que vous aviez proposé réunisse une adhésion la plus complète possible et on vous a fait confiance. Il ne faut pas nous dire que nous ne vous faisons pas confiance, etc., car c'est faux. On vous remercie d'ailleurs d'avoir pris un certain nombre de points que nous avons proposés.

M. Johann.- A quoi cela sert-il ? Tout cela pour me dire que vous votez contre.

Mme Legiard.- Je n'ai pas fini. Vous présumez déjà les conclusions de ce que je vais dire.

M. Johann.- Vous l'avez dit.

Mme Legiard.- En effet, ma collègue l'a dit. Personnellement, je vais vous proposer une autre façon de voir les choses. On n'est pas du tout en désaccord, loin de là, mais il y a peut-être une façon de se sortir de cette situation. Finalement, nous avons tous le même objectif aujourd'hui, ici, qui que l'on soit, quelle que soit notre organisation... On ne va peut-être pas impliquer les collègues qui sont contre l'I-Site. Et encore, je ne suis même pas sûre qu'ils ne suivraient pas.

M. Rollin.- Non, nous ne suivrons pas.

Mme Legiard.- Peu importe. Je pense que la majorité des membres de ce conseil d'administration ont envie de sortir de cette salle avec un vote positif. C'est tout de même une bonne nouvelle.

Vous savez, puisque vous connaissez bien les universités, que nous avons besoin de débattre d'un certain nombre de questions. Ces débats sont absolument indispensables.

M. Johann.- Oui.

Mme Legiard.- Monsieur Comparot qui est là et qui – j'imagine – a activement participé à tous les travaux qui ont débouché à ce plan d'actions vient lui-même de dire que nous avons besoin de débattre et que ces préconisations allaient probablement devoir

évoluer. Si je me trompe, vous pouvez évidemment me reprendre.

Par ailleurs, on n'arrête pas de dire que ce conseil d'administration doit décider sans qu'on l'ait pour autant, pour l'instant, sauf au travers des débats qui ont pu avoir lieu lors de ces congrès, l'associer à la réflexion. Jusque-là, on ne nous a pas demandé ce que nous pensions de cette question des statuts.

Dans ce qui a été mis dans ce plan d'actions sur les statuts, on n'a pas dit que tout était mauvais. Il y a un certain nombre de points qui, finalement, peuvent être acceptables. Sur un certain nombre de points, vous êtes même intervenu pour les rendre acceptables.

Le problème est que cette question des statuts est tout de même très importante pour notre avenir et on se demande pourquoi on ne prend pas le temps d'avoir cette réflexion de fond avec une implication de tous. Je sais bien qu'on n'a que quatre mois et qu'on doit rendre un plan d'actions dans la semaine qui vient.

Pour autant, pourquoi ne pas tout simplement rajouter dans un préambule, qui serait tout à fait compris par la Ministre qui connaît parfaitement la culture universitaire, que la question des statuts, comme pour n'importe quelle université, est une question qui s'accompagne toujours d'une réflexion et d'un débat au sein des communautés universitaires par des commissions de statuts que tout le monde connaît ? Il ne serait pas très compliqué d'ajouter une petite phrase disant que ces points qui sont proposés dans le cadre de ce plan d'actions devront faire l'objet de discussions et de débat et devront être votés par les conseils d'administration respectifs de l'ensemble de ces...

M. Johann.- Le plan d'actions a été voté comme cela par tout le monde. Ce que vous dites, c'est ce que nous avons l'intention de faire. Je ne peux pas bouger le plan d'actions. Il est comme cela. Il ne bougera pas. Il a été voté comme cela. C'est dans ces conditions-là, y compris pour d'autres gens. D'autres personnes m'ont dit que c'était moyen, etc. Peu importe. Il faut le voter comme cela : oui ou non.

Après, vous savez très bien... Et c'est un engagement. Nous sommes le CA et c'est un engagement que nous prenons. Cela vaut le plan d'actions ; cela vaut tout. C'est un engagement pris devant vous. L'engagement est de dire que ce travail sera fait en fin d'année, ce travail se fait toute l'année. Cela vaut une modification. Je ne peux pas bouger un plan comme cela. Il est passé comme cela dans toutes les instances , je ne peux pas y toucher et vous le savez.

Vous savez que nous allons travailler sur les statuts. Vous savez que nous allons le faire. Je vous ai prouvé depuis le congrès qu'on bougeait les lignes. C'est vrai, on a quand même bougé les lignes et vous le savez.

Mme Legard.- Oui, vous avez bougé des lignes, certes.

M. Johann.- Vous savez très bien que d'ici fin décembre, tout cela va bouger. Je l'ai lu dans le document officiel de l'AEF. Les gens disent qu'il faut des juristes. C'est exactement ce qu'il va se passer. Il va y avoir des juristes, des experts, des gens qui vont donner leur avis. Il y a le ministère et le Cabinet. Tout le monde va travailler là-dessus. Je ne sais même pas ce qui en ressortira à la fin. Vous savez que quoi qu'il arrive, à la fin, si cela se trouve, dans la forme finale, le Cabinet acceptera ou n'acceptera pas telle ou telle chose. Le juriste dira ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Vous savez que vous allez faire ce travail pendant des mois.

À chaque fois, on va vous raconter et vous dire ce qui se passe là-haut. On fera peut-être une commission. La commission est évidemment cadrée. Ce n'est pas « Débrouillez-vous et faites-moi des statuts ». C'est : on travaille sur un point, on l'a vu avec le ministère, etc. Il y aura peut-être une commission. Tout cela, on le sait. Vous le savez. C'est un engagement que je prends. Je suis administrateur provisoire et je m'engage à ce qu'on parle des statuts jusqu'à fin décembre. Cela vaut bien un plan d'actions auquel je ne peux pas toucher. Non ? Il me semble que cela le vaut.



Là, vous me dites non alors que vous savez que le vote officiel se fera ici. Je vous dis que je vais travailler pendant 6 mois, mais vous me dites non. Vous me demandez quelque chose que je ne peux pas faire parce que cela a été voté partout. C'est comme cela qu'il faut le voter. Vous savez que je ne peux pas y toucher. Mais, derrière, on est prêt à travailler ensemble sur le fait que cela bouge, que cela ait du sens et que ce soit partagé. Là-dessus, j'ai fait mes preuves et vous ne pouvez pas dire le contraire.

Depuis le congrès, j'ai prouvé, avec les collègues avec lesquels j'ai travaillé puisque nous avons eu cette discussion, qu'en fonction de ce qui se disait dans les conseils, on bougeait les lignes. On l'a fait. Par rapport au congrès, je suis désolé, mais ce n'est pas le même texte sur les statuts. Plein de remarques ont été faites sur les modes d'élection qui n'étaient pas clairs, des choses qu'on a enlevées. Il y a plein de choses qu'on a allégées. Le fait qu'on s'engage à discuter, le fait qu'on vous écrive noir sur blanc que de toute façon, c'est à la fin que vous votez les statuts... Quoi qu'il arrive, vous savez qu'à tout moment, vous avez le loisir de vous y opposer. Vous le savez tous. Vous savez qu'on va travailler ensemble.

Mme Munier-Jolain. - Je suis la Présidente du centre INRA Bourgogne Franche-Comté. Je représente donc un EPST.

J'entends bien toute la discussion sur les statuts qui, pour moi, est peut-être un peu extérieure, mais ne pouvons-nous pas sortir par le haut en votant une motion dès aujourd'hui qui indiquerait que dès la prochaine réunion du conseil d'administration, ce dernier travaillera sur les modalités de discussion des statuts. C'est une proposition. C'est sûrement empreint d'une très grande naïveté de ma part, mais malgré tout...

M. Johann. - Le prochain a lieu dans 10 jours !

Mme Munier-Jolain. - On peut s'engager et voter – et il me semble que le vote du conseil d'administration a un poids – sur le fait que ce soit le conseil d'administration qui définisse les modalités de discussion des statuts pour les mois à venir. Cela vaut ce que cela vaut, mais j'aimerais tout de même que l'on regarde aussi cette proposition sous un autre angle. Je comprends que les statuts soient quelque chose d'extrêmement important, mais les enjeux de l'I-Site UBFC ne sont pas que là.

Je vais peut-être être un peu provocatrice, mais si on regarde chacun de nos établissements sur le site Bourgogne-Franche-Comté – et j'en prends ma part pour le site INRA –, à l'échelle internationale, on n'est même pas une tête d'épingle. Finalement, qu'est-ce que l'on peut faire pour sortir de cette situation ?

L'I-Site et la construction de cette grande université fédérale sont pour nous une chance qui ne se représentera jamais. Soit on la saisit, soit on admet qu'on sera toujours une tête d'épingle et je crains – pour vous rejoindre – qu'un jour, les têtes d'épingle n'existent plus tellement tout le monde les aura piétinées à force de ne pas les voir. Pourquoi pas ?

Moi, je suis dans un EPST. Les EPST existeront toujours, mais je peux vous dire que je me bats pied à pied pour que l'INRA existe et soit visible en Bourgogne-Franche-Comté parce que les gros centres sont à Montpellier, à Bordeaux et ailleurs. Il faut donc se battre. Pour me battre, j'ai besoin de vous. J'ai besoin que nous soyons tous ensemble, avec les universités et les écoles. Pour moi, c'est indispensable et c'est comme cela que nous serons attractifs pour les étudiants.

On a régulièrement des réunions au rectorat et Monsieur le Recteur nous fait état que nous ne gardons pas nos bons étudiants ni nos bons bacheliers en Bourgogne-Franche-Comté, ils vont ailleurs. Mais avons-nous envie de les garder ? Oui, on a envie de les garder et oui, on a les capacités de les garder parce qu'on a de bons enseignants, de bonnes équipes de recherche, de bons techniciens et de bonnes équipes administratives ! À un moment, on est là pour soutenir ces gens qui se battent au quotidien pour leur boulot. Si

on veut attirer des étudiants, il faut garder cet I-Site et construire cette université fédérale. Si on veut attirer de grandes pointures de la recherche, il nous faut cet I-Site.

Le troisième appel à projets I-Site a été clôturé la semaine dernière avec le jury international. Des pointures se sont présentées sur les *fellowships*. C'est la première année qu'on a des candidatures de cette envergure. Je ne vais pas dévoiler tous les résultats, mais il y a vraiment des pointures qui se sont présentées, en particulier en économie. Ce sont des choses inespérées pour notre site. Honnêtement, si nous perdons I-Site, nous les perdrons.

Ensuite, parce qu'on attirera des étudiants et parce que le potentiel de recherche va augmenter, on va retrouver du dynamisme dans notre région. On va devenir attractif. Dans mon établissement, on ouvre des postes à la mobilité. En Bourgogne-Franche-Comté, on n'a pas de candidats. Ils vont à Montpellier ou à Bordeaux, mais ils ne viennent pas en Bourgogne-Franche-Comté. Je ne suis pourtant pas de la région, mais j'ai envie qu'elle vive et je pense qu'il est indispensable de garder cet I-Site.

Il y a donc déjà beaucoup de réussites. Nicolas Chaillot, avant de partir, a produit un document de grande qualité faisant état de tout ce qui a été réalisé dans le cadre d'UBFC ; on voit que beaucoup de choses ont été réalisées. On ne parle jamais de sciences, mais dans mon domaine, je tiens à dire qu'il y a eu, grâce à l'I-site, une meilleure articulation entre les sciences économiques et sociales et les sciences de l'environnement entre la Bourgogne et la Franche-Comté, chose qui ne s'était jamais faite jusqu'à présent. Il y a l'émergence d'un *continuum* recherche développement formation dans le domaine de l'Agroécologie. Il y a le renforcement du lien entre les établissements de santé et l'INRA sur la question de l'alimentation et de la santé. On a donc déjà plein de réalisations.

Honnêtement, je suis au plus près des équipes de recherche au quotidien et ils me font remonter l'inquiétude de la perte de l'I-Site parce qu'ils y voient un intérêt. Ils ont compris ce que cela leur apportait. Si je rentrais ce soir en leur disant que c'est mort, je peux vous dire qu'il y aurait beaucoup d'insatisfaction dans mes équipes de recherche. Et on est là pour les défendre.

Maintenant, il faut savoir si on a envie de continuer la course. Personnellement, j'ai envie de la continuer avec vous et je pense que les équipes de recherche en ont également envie. Il ne faut pas se tromper d'obstacle. L'obstacle, c'est le jury international fin 2020. Pour avoir la chance de sauter cet obstacle, il faut sauter celui que la Ministre a mis sous notre nez. Il faut le sauter. Je reprendrai donc ce qu'a dit le Recteur : il faut prendre le risque de la confiance.

Je n'ai rien d'autre à vous dire. Je vous le dis avec toutes mes tripes parce que je serais vraiment consternée qu'on perde l'I-Site parce que c'était vraiment une chance inespérée. On peut tous le dire autour de la table ; quand la Bourgogne-Franche-Comté a remporté un I-Site, personne n'y croyait. Personne ! À l'INRA, personne n'y croyait. Rennes ne l'a pas eu.

M. Johann.- Je peux vous dire qu'ils s'en mordent les doigts parce que je suis Conseiller de site à Rennes.

Mme Legeard.- Et ils s'en mordent les doigts. Il faut regarder les enjeux là où ils sont. C'est une chance inouïe qui est devant nous. Un travail considérable a été réalisé par l'équipe précédente. Ne pas sauter l'obstacle là au motif qu'il y a des incertitudes sur la manière dont vont être discutés les statuts, je trouve cela dur, mais après, chacun vote en conscience.

M. Creantor.- Merci pour cette intervention. Comme l'ont dit la plupart des élus, je pense que nous ne sommes pas contre I-Site. Encore une fois, la question que je me pose porte sur la valeur de ce plan d'actions car Monsieur Johann nous dit qu'il ne peut pas

le changer parce qu'il a été voté comme cela dans les établissements, que nous devons le voter et qu'après, on pourra faire ce qu'on veut. Quelle est sa valeur ?

M. Johann.- Qui pourra faire ce qu'il veut ? A votre avis, quelle est mon ambition dans cette affaire sinon d'arriver chez la Ministre et le SGPI et leur dire que j'ai une communauté derrière ? Ma seule ambition est celle-là.

Qu'est-ce que vous me prêtez comme ambition ? D'être Recteur ?

M. Creantor.- On ne conteste pas cela.

M. Johann.- Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit ? Tout le monde a voté ce plan. Il est comme cela. Après, je prends un engagement personnel en vous disant que de toute façon, nous allons travailler sur les statuts. Je ne peux pas faire plus que cela.

M. Creantor.- Si on amendait quelque chose qui serait écrit là-dessus, quelle serait la valeur de notre vote aujourd'hui si, demain, on nous dit non ?

Ce que vous avez écrit sur « Tenir compte du principe des trois tiers dans la composition des instances », à l'heure actuelle, c'est dans la composition des listes. Vous avez essayé de me répondre, mais je n'ai toujours pas compris.

M. Johann.- Stop, ce n'est pas la peine que je rediscute. Ne cherchez pas d'excuses. Vous savez que les statuts, vous allez les voter. À la fin, pour les passer, il faudra les voter. Vous ne risquez donc pas de me faire un chèque en blanc ; vous les voterez à la fin.

M. Creantor.- Sur quoi allons-nous voter ? Sur ce document-là ?

M. Johann.- A la fin, sur les statuts que nous aurons travaillés pendant 6 mois.

M. Creantor.- Oui, mais que va valider la Ministre ? Ce document-là ?

M. Johann.- On va devant la Ministre avec cela en disant qu'il y a une communauté, un plan et qu'on va essayer de travailler sur les statuts.

M. Creantor.- Ok. Dans ce plan, on a textuellement dit qu'on voulait cela. Si demain le CA se représentait et disait que vous nous aviez dit qu'on pourrait rediscuter, vous allez nous dire non parce que vous avez donné cela à la Ministre. Donc, quelle est la valeur de notre engagement à l'heure actuelle si on ne sait pas sur quoi on va avancer ?

M. Johann.- D'accord. Question suivante. C'est bon ! J'ai fait trois tours et on tourne en rond.

M. Creantor.- Si vous ne voulez pas répondre à cela.

M. Johann.- Non, mais vous ne voulez pas, ce n'est donc pas la peine.

M. Creantor.- Vous non plus, Monsieur.

M. Johann.- D'accord. Je n'ai aucun souci.

M. Creantor.- Moi non plus.

M. Johann.- Ce n'est pas un problème.

M. Rollin. - Même si, sur le point de l'I-Site, on peut ne pas faire la même analyse, pour moi, c'est très clair, l'I-Site en lui-même ne me convient pas. Les statuts, c'est une chose, mais même si on enlevait l'I-Site, je voterai contre. Je le dis très clairement.

Je participe à des masters I-Site et des masters qui ne le sont pas et je vois la différence. On attend encore le ruissellement. Je vois donc aussi les impacts.

Je reviens sur le plan d'actions parce que de temps en temps, il faut clairement en parler. On parle de confiance et de choses comme cela. J'entends dire qu'il faut faire le pari de la confiance. Quand depuis quatre ou cinq ans on nous mène en bateau, c'est facile de déclarer cela. Je ne citerai pas Clemenceau, mais quelqu'un d'un peu moins prestigieux, le serpent Kaa de Kipling : faire confiance pour mieux être dévoré après.

Je vais parler des personnels BIATSS. Il est important de les couvrir au congrès alors qu'à aucun moment on n'en parle. La mise à disposition des personnels BIATSS ; on ne sait pas quelle mission, on ne sait pas dans quel cadre. Je parle pour l'université de Bourgogne. Les personnels BIATSS concernés ont été choqués de découvrir que l'université de Bourgogne allait recruter des personnels pour le transfert de l'agence comptable alors que, depuis 3 ans, les postes BIATSS sont gelés à 98 %. Tout à coup, on va donc créer des postes dans les services actuels de l'université pour exercer les fonctions de l'université de Bourgogne. On gèle des postes pour en ouvrir d'autres pour la ComUE.

L'université de Bourgogne a connu un plan de retour à l'équilibre et, de temps en temps, il faut remettre l'impact de ces plans d'actions tel qu'ils sont perçus du côté des personnels. Parce que je n'ai pas caché que des mesures étaient préconisées. Nous avons appris que des personnels avaient perdu 50 % de leur prime et, de l'autre côté, l'université de Bourgogne va faire un geste de solidarité de 300 000 € par an pour l'interopérabilité des services.

Un certain nombre de choses m'ont choqué dans ce plan d'actions. Lorsque la ComUE a été évoquée - je dis bien « évoquée » - avant la création des statuts, l'interopérabilité des systèmes informatiques avait été évoquée puisqu'un certain nombre d'établissements regardaient vers quel système évoluer : Cocktail ou Amue. Certains ont fait des choix.

Ces questions stratégiques sont tout de même à la base d'un certain nombre de dysfonctionnements. Maintenant, on se dit qu'il faut les régler, mais dans le plan d'actions, on va les régler... C'est la perception d'un certain nombre de personnels, en particulier des services concernés qui travaillent déjà et qui devront travailler pour la ComUE.

Désolé, Monsieur l'administrateur provisoire, j'ai l'air de vous déranger avec mon propos, mais c'est tout de même une perception...

M. Johann. - Il ne me dérange pas, mais je bous de répondre.

M. Rollin. - Je vous transmets...

M. Johann. - Au contraire, il ne me dérange pas et cela me donne l'occasion de répondre.

M. Rollin. - Cela vous donne aussi le sentiment des personnels...

M. Johann. - Et je vais vous dire pourquoi. Parce que moi, je vais vous parler des personnels de la ComUE. Je connais des gens qui ont du mal de travailler parce qu'ils sont obligés de prendre la charge, car j'ai besoin des établissements. Ce n'est tout de même pas scandaleux que de demander aux établissements de donner un coup de main. Donc je bous !

M. Rollin.- Justement, j'allais continuer mon propos là-dessus.

M. Johann.- On ne dirait pas.

M. Rollin.- J'allais vous parler des personnels de la ComUE et de la façon dont c'est perçu de notre côté. Et le problème est là. Ces deux conceptions sur cette partie-là n'ont jamais été anticipées. Je vous le dis parce que lors de la création de la comUE avec Madame la présidente provisoire, ce sont des questions sur lesquelles nous avons demandé à travailler pendant un an pour savoir quels personnels on allait mettre et de quelle manière cela allait fonctionner. On nous a toujours dit qu'on verrait cela plus tard. On est dans une situation avec des personnels – comme vous le dites – en souffrance parce qu'ils sont en surcharge de travail au niveau de la ComUE, avec des établissements n'ont pas joué le jeu. C'est cela, le gros problème.

J'ai des personnels qui me disent actuellement que le lien de confiance est cassé. Lors de la discussion sur la mise à disposition, un certain nombre de services stratégiques pour la ComUE n'iront pas. Je vous le dis. Pour moi, à l'université de Bourgogne, vu le retour que j'ai, certains me demandent quelles sont les procédures pour ne pas l'accepter. Je vous le dis.

M. Johann.- C'est un droit de ne pas accepter la mise à disposition. Je ne reviens pas là-dessus. Pour moi, c'est la question de base. Mais votre question est importante. Pour que l'université de Bourgogne Franche-Comté fonctionne, il faut que les établissements donnent un coup de main parce qu'on n'a pas mis beaucoup de personnels dans la comUE, ils ne peuvent donc pas supporter toute la charge. La charge monte en puissance. On est obligé de demander aux établissements de donner un coup de main. Si on est contre ce principe, cela ne peut pas fonctionner. Il faut absolument que l'ensemble des établissements jouent le jeu.

Si le but est de savoir comment faire en sorte de ne pas travailler pour la ComUE... Si j'en suis là... Qu'on ne me fasse pas le procès de ne pas respecter le personnel. C'est ma préoccupation depuis que je suis ici. Comment je fais ? C'est grâce à eux que je tourne. Il n'y a plus de vice-président, plus de DirCab, bientôt plus de DGS. Aujourd'hui, je tourne avec les chefs de service. Vous pensez donc bien que je pense aux chefs de service. Seulement, à un moment donné, les gens doivent aussi prendre leurs responsabilités.

Vous allez me dire que c'est facile, mais à un moment donné, tout le monde doit donner un coup de main, que chaque établissement donne un coup de main et que les établissements arrêtent de dire que ce n'est pas leur problème.

Ne me dites pas que vous voulez l'I-Site et l'université fédérale, mais qu'il ne faut surtout pas que vous vous en mêliez ou que vous donniez un coup de main. Les bras m'en tombent !

Nicolas.

M. Chaillet.- Je suis totalement d'accord avec cela. C'était d'ailleurs l'une des demandes majeures de la Ministre en avril. Cette question est absolument essentielle dans les actes et sur des choses très concrètes. Je ne sais pas si c'est le moment de le faire, mais il y a des choses très concrètes sur ce qui est – à mes yeux – l'un des socles de la fédéralisation, c'est-à-dire la recherche ou la gestion de la recherche. Tout cela a été dit et redit.

Je veux également redire qu'on voit bien, dans les discussions autour de la table, que bon nombre de gens sont totalement prêts à voter le plan d'actions de l'I-Site parce qu'ils ont – je pense, en tout cas c'est mon cas – cette réussite chevillée au corps. Cette responsabilité est grande et dommageable de n'avoir, depuis le début, pas réussi à modifier 15 lignes pour, déjà dans les conseils des établissements, obtenir un vote plus important.

Je reviens sur la question des engagements. J'ai posé une première question sur

l'engagement des UMR. J'en ai une seconde sur l'engagement des crédits récurrents. Il y a un mécanisme flux 1 / flux 2. Serait-il possible d'avoir quelques éclaircissements sur le flux 2 ? Je crois comprendre le flux 1, mais je ne suis pas sûr de bien comprendre le flux 2.

M. Pierre.- Sur la question des crédits récurrents, je laisserai Sylvain Comparot compléter car j'ai été associé assez tardivement au travail. Je n'ai donc pas tous les éléments de compréhension sur les flux. Les crédits récurrents sont versés aux établissements et l'idée est qu'UBFC puisse écrire aux établissements pour notifier la répartition des crédits récurrents entre les laboratoires.

M. Trichard-Comparot.- Je pense que François Roche-Bruyn pourra largement mieux répondre à cette question que moi. Pour être précis, il y a deux éléments sur cette question. L'objectif est de démontrer la capacité, sur les crédits récurrents, à prendre la décision au niveau de l'UBFC de l'affectation des crédits sur l'année 2019, mais sur un socle donné par les différents établissements.

De fait, cela nous engage face au jury international en 2020. L'ambition est donc que le socle ne soit pas celui de départ, c'est-à-dire que chaque établissement ne retrouvera pas forcément le centime et l'euro prêt qu'il aura mis en jeu, ce qui est ambitieux.

C'est un engagement dans le document, mais vous l'avez lu. C'est donc bien écrit.

M. Roche-Bruyn.- En 2019, il y a une situation transitoire puisque l'année était engagée au moment où le principe a été acté. Les crédits des établissements sont bien versés à UBFC ; les crédits qui sont réservés à la recherche sont versés par les établissements à UBFC. C'est le flux 1.

Ces crédits sont reversés par UBFC aux laboratoires selon la clé de répartition qui a été définie par UBFC. Comme les laboratoires n'ont pas d'entité juridique, ils seront donc reversés à un ou plusieurs établissements portant les actions au bénéfice du laboratoire. C'est le principe.

Nous n'avons pas pu – et tu le sais, Nicolas – avoir une ponction en amont par le ministère pour alimenter directement UBFC des crédits de recherche. Cet argent est donc dans la dotation des établissements qui la remontent à l'UBFC.

M. Chaillet.- Je l'ai bien compris ; je connais un peu le sujet. Ce que je comprends dans cet engagement et c'est quelque chose qui me convient aussi, c'est qu'enfin, on accepte de ne pas recevoir ce qu'on a donné à l'euro près. C'est ce qu'on demandait depuis le début. C'est aussi ce que la Ministre a demandé. Sur le deuxième engagement, les choses vont donc dans le bon sens, dans le sens que l'on souhaitait.

Je ne comprends pas le flux 2. Je ne vois pas à quoi cela sert.

M. Roche-Bruyn.- L'enjeu est d'être opérationnel. Il n'était pas forcément très opérationnel que l'argent des crédits récurrents recherche reste sur l'UBFC parce que c'est très lourd. Il s'agit d'assurer des commandes très opérationnelles et immédiates de petites choses comme des frais de déplacement, des taille-crayons, etc.

D'un commun accord avec UBFC, il a été convenu qu'UBFC ne gérait pas directement ces crédits pour le compte des laboratoires. C'est ce que cela veut dire. Aujourd'hui, UBFC n'est pas organisée de façon à ce que cela puisse fonctionner de manière opérationnelle. Si, un jour, nous pouvons fonctionner de manière opérationnelle, nous y viendrons, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est pour cela que ce flux 2 est reversé aux établissements au profit des laboratoires.

L'enjeu est que cela reste opérationnel pour que les laboratoires ne soient pas exempts et que cela puisse fonctionner. Deuxièmement, c'est de marquer le passage par l'UBFC avec ce qu'a dit Sylvain tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de retour à l'euro près aux établissements.



Mme Carroger.- En tant que Directrice générale du CHU de Besançon, je sais l'importance qu'a ce projet I-Site pour nos équipes de chercheurs. Cela a été dit et redit et je pense véritablement que c'est un enjeu formidable pour notre région.

Pour autant, j'entends aussi ce qui est dit, à savoir que finalement, cette partie statut n'a peut-être pas assez été travaillée en amont. Il y a des principes qui sont inscrits et même s'ils seront retravaillés ensuite, ils sont inscrits. De toute manière, on ne pourra donc pas les changer. Je comprends la déception d'un certain nombre de personnes ici autour de la table qui se sentent peut-être un peu flouées dans la réflexion.

En même temps, et je crois qu'on l'a suffisamment dit, les uns et les autres, nous n'avons pas eu beaucoup de temps. C'était déjà une gageure de faire ce travail en un temps aussi limité.

Ce que je me dis – et vous l'avez bien précisé – c'est qu'aujourd'hui, la question qui nous est posée est : est-ce qu'on prend ou est-ce qu'on laisse ? On n'a pas d'autre choix que de répondre qu'on prend ou qu'on laisse. Moi, je prends.

Je peux comprendre que les statuts posent problème, mais au vu des enjeux et de l'ambition que nous devons avoir pour notre région, il faut voter le projet tel qu'il nous est présenté.

Mme Clavequin.- J'interviens à ce moment du débat qui est un moment – je le crois – à la fois complexe, on mesure l'ensemble des prises de position depuis le début de ce CA, mais également un moment historique pour I-Site. Je pense que nous en sommes tous pleinement et intimement convaincus. En tout cas, je n'ai pas de doute sur le souhait et l'importance que l'on accorde à cette labellisation qui – comme cela a été rappelé – est quelque chose que personne n'attendait. Je crois effectivement que nous devons être à la hauteur de cette responsabilité collective qui est la nôtre.

Je voulais redire rapidement, parce que je l'ai déjà fait à plusieurs reprises au sein de ce CA, qu'au-delà de la question de cette labellisation et de la question même de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit bien d'un élément important, structurant, indispensable, nécessaire à l'attractivité de notre région et à sa capacité à peser pour la suite. C'est vraiment ce que nous devons avoir collectivement en tête aujourd'hui. Cette attractivité, son développement économique, sa capacité à attirer de nouveaux étudiants ou plus globalement de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises passent aussi par la question de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je crois que ça passe principalement par cela. C'est un élément que je souhaitais rappeler très rapidement parce que je ne veux pas alourdir les débats.

Ce que je mesure tout de suite, au moment où nous parlons, c'est qu'il y a évidemment un premier passage ministériel, mais il y a surtout – et là encore, on le sait – le vrai passage indispensable qui sera dans 18 mois auprès du jury international. C'est bien celui-là qui sera important à terme, que nous devons avoir en tête et qui est notre objectif premier pour les mois qui s'annoncent.

Ceci étant dit, aujourd'hui, autour de la table, pour dire les choses clairement, je ne mesure pas les votes des uns et des autres de façon très précise, mais je crains les résultats. Je vous le dis comme je le ressens. Tout de suite, je n'ai pas envie de prendre le risque de ces résultats.

En plus, je ne sais pas comment nous ferions s'il advenait qu'il n'y ait qu'une courte majorité, voire une minorité sur ce vote. Ne pourrions-nous pas essayer de trouver une solution médiane pour permettre à ceux qui souhaitent voter pour le plan, mais qui souhaiteraient du débat, un certain nombre de groupes de travail autour des statuts, de pouvoir le faire ultérieurement ? Je ne sais pas. Découpler le vote n'est *a priori* pas possible. Ne pourrions-nous pas avoir une explication de vote inscrite dans le PV, que chacun puisse s'exprimer par rapport à son vote et à son positionnement sur les statuts ? Cela permettrait peut-être à ceux qui ne sont pas d'accord de poser leur avis et de pouvoir tout de même voter pour.

J'essaie vraiment de trouver une solution pour qu'on ressorte avec une belle majorité autour de ce plan d'actions parce qu'il en va – encore une fois – de notre avenir collectif.

Je ne sais pas ; on peut en discuter. J'entends qu'il n'y aura pas de dissociation de vote. N'y aurait-il pas une solution médiane qui permettrait à ceux qui souhaitent voter d'être rassurés et de pouvoir le faire en pleine conscience ? Cela nous permettrait de sortir par le haut de cette affaire et de pouvoir montrer que nous sommes collectivement derrière l'I-Site et ce projet – je le répète – majeur pour l'avenir de notre région vis-à-vis de la Ministre. Est-ce une possibilité qui pourrait être discutée et qui conviendrait aux différentes personnes qui sont intervenues en ce sens jusqu'à présent ?

M. Johann.- Vous avez compris que je n'allais pas dissocier. Par contre, depuis le début, j'ai pris l'engagement qu'on travaillerait sur les statuts.

Mme Clavequin.- Oui, mais...

M. Johann.- Que voulez-vous faire de plus que dire qu'on va travailler sur les statuts ? Faire une commission ? On dit qu'on va faire une commission dans laquelle on sera, mais je ne dis pas la composition parce qu'il faut que j'en parle avec les collègues. Oui, je vous le dis, nous ferons une commission pour parler des statuts. D'accord ?

Je ne prends aucun risque en vous disant qu'on fera une commission puisque de toute façon, nous allons travailler et vous voterez à la fin. Depuis le début, je le dis. Faisons une commission. De toute façon, on la fera, on la composera. Il y aura des membres. Ce sera compliqué de la faire, mais on travaillera... La commission, ce n'est pas que le CA, ce sont les établissements, etc., mais ce sera autour de nos principes. Je vous dis cela depuis le début.

Mme Legard.- Non, entre ce qu'on dit, les choses qui sont écrites et les engagements...

M. Johann.- Depuis le début, on dit que ce n'est pas là que cela se joue.

Mme Clavequin.- Oui, mais on voit que cela pose problème. Il faut donc trouver une solution.

M. Johann.- Oui, mais je ne sais pas pourquoi.

Mme Clavequin.- Il n'empêche qu'il faut trouver une solution pour sortir par le haut.

Mme Munier-Jolain.- Il me semble – peut-être que je me trompe – que les engagements que tu annonces sont effectivement ceux qui sont attendus. Je pense que le conseil d'administration serait peut-être rassuré s'il y avait un vote formel ou une formalisation de cette proposition.

M. Johann.- Vous vous rendez compte... Pourquoi pas. Mais vous imaginez ! Jamais dans ma vie on ne m'a fait cela ! Je fais une déclaration au CA disant qu'on fera une commission et on me demande de faire un vote pour verrouiller le pouvoir de l'administrateur. On a à ce point pas confiance en moi qu'on me demande un vote pour faire une commission que je vous dis que je ferai ! C'est tout de même magnifique !

M. Gillon.- Ce n'est pas pour l'administrateur.

M. Johann.- C'est moi qui dirige le CA. C'est moi qui rends compte devant vous ! Ce n'est personne d'autre !

M. Tatibouët.- Monsieur l'administrateur...

M. Johann.- C'est moi qui devrai présenter les statuts pour vous en fin d'année.

M. Tatibouët.- Très bien, mais on nous a dit qu'on allait discuter avec vous, faire des congrès, qu'on allait tenir compte de ce qu'on allait dire, etc. Et puis, au final, non. On s'assoit assez largement... C'est mon impression.

M. Johann.- Déjà, vous me demandez un vote... Comme on n'a pas confiance en ma parole, on va faire un vote pour vérifier que je sois verrouillé, etc., alors que je l'ai dit et que c'est écrit.

Deuxièmement, quoi qu'il arrive, c'est vous qui aurez le vote à la fin. Si vous n'êtes pas contents, le couperet tombera à la fin. On est d'accord ? Je vous présente le truc ; le couperet tombe. Si je vous trahis, le couperet tombe et je perds.

Aujourd'hui, si je perds, ce n'est pas ma responsabilité. Si je perds dans 6 mois, ce ne sera pas vous, mais moi. On est d'accord ? Vous rendez-vous compte de ma responsabilité ?

Aujourd'hui, si j'échoue, s'il y en a un qui s'en tire dans l'affaire, c'est moi. Peu importe ; on dira que j'ai tenté. Si j'échoue dans 8 mois, je serai personnellement responsable. Ce ne sera pas l'un de vous, même pas les chefs d'établissement. Je serai le seul responsable de l'engagement que j'ai pris aujourd'hui devant vous. Je suis prêt à le faire et vous me demandez un vote pour vérifier que ma parole... Mais c'est insultant !

Mme Munier-Jolain.- C'est de ma faute...

M. Johann.- Je veux bien sacrifier un an de ma vie pour vous, mais si on en est à ce point à ne pas me faire confiance, il ne faut pas déconner ! Vous rendez-vous compte comme c'est dur ? Vous me poussez à demander...

Depuis le départ, je vous ai dit que j'étais d'accord pour travailler sur les statuts. J'ai défendu la commission avec mes collègues. J'ai dit qu'il faudrait en faire une. Je vous le dis : on la fera. Et vous me dites que vous voulez un vote parce que vous ne me croyez pas. Vous rendez-vous compte comme c'est dur pour moi ?

Mme Legeard.- Ce n'est pas la question de voter la commission, mais le principe...

M. Johann.- Je ne l'accepte pas ! Je vous dis qu'on en fera une, mais vous ne pouvez pas me demander un vote. Si j'en suis là pour un détail comme cela, quand je vais demander la lune, que je vais demander aux chefs des engagements immenses, à chaque fois, on va me dire de voter ou de faire ceci. Non, mais attendez ! Vous êtes trop durs ! Vous m'en demandez trop !

Je m'engage à travailler sur les statuts et à faire une commission. Vous ne pouvez pas me demander un vote pour vérifier mon engagement. Arrêtez tout de suite et dites-moi : « Tire-toi ». Soyez honnêtes et dites-moi : « Tire-toi » ! Il faut le dire !

Mme Munier-Jolain.- L'engagement pris va figurer dans le verbatim.

M. Johann.- Oui, évidemment ! Je le dis ; ce sera écrit.

Mme Munier-Jolain.- L'engagement est donc pris.

M. Johann.- Oui, mais le vote, c'est insultant. C'est une honte ! J'hésite même à partir !

Mme Munier-Jolain.- C'est de ma faute.

M. Johann.- Non, mais c'est scandaleux ! Vous ne vous rendez pas compte dans quelle situation je suis !

Mme Legiard.- Mettez-vous aussi à notre place. Nous ne sommes pas non plus dans une bonne situation. On nous demande de voter et on a envie de voter quelque chose d'essentiel qui est l'I-Site et, à côté de cela, on nous fait passer quelque chose...

M. Johann.- Mais vous me demandez une porte de sortie, je vous la donne et vous me demandez de la voter !

M. Trichard-Comparot.- C'est écrit dans le verbatim. C'est aux administrateurs de faire respecter les paroles de l'administrateur provisoire. Si l'administrateur provisoire prend devant tout le monde une position en disant qu'il le fera et que ce n'est pas présenté, dans le mois suivant, au conseil d'administration, il appartient à tous les administrateurs de sortir et il n'y aura pas de conseil d'administration tant qu'une commission ne sera pas présentée au CA. On l'a fait pendant des années.

M. Johann.- Vous pouvez me bloquer. Vous pouvez me bloquer dans 15 jours, dans 1 mois ou dans 2 mois. Vous pouvez me bloquer pendant un an, mais c'est tout. Ne me demandez pas un vote. Pour moi, c'est insultant. Je vous le dis : c'est insultant. C'est insupportable ! Jamais, dans ma vie, on ne m'a fait cela ; jamais !

Intervenante.- C'était une proposition.

M. Johann.- Non, mais vous ne vous rendez pas compte ! Il faut voter parce qu'on ne croit pas ma parole. Ce sera dans le verbatim : on ne me croit pas.

M. Gillon.- Juste une petite remarque. On peut considérer que ce qu'on a dit n'a jamais été pris en compte et que c'est insultant pour nous.

M. Johann.- Si vous voulez que je parte, dites-le ! Ce n'est pas un souci.

Mme Legiard.- Mais non !

M. Johann.- Je ne sais pas ce que vous voulez ! C'est ce que je vais dire à la Ministre.

M. Chanet (Recteur).- Le risque principal est là. Il faut savoir ce que vous voulez. Je vous le dis, à un moment, vous donnez vraiment le sentiment de n'être pas à la hauteur, cela a été dit très clairement par l'une d'entre vous, de ce que vous prétendez être, c'est-à-dire indispensables à votre avenir. Franchement, on n'est pas à la hauteur. On n'est pas à la hauteur des enjeux ! C'est clair.

Mme Martinez.- La première chose, parce qu'il me semble important que chacun garde sa place dans ce conseil d'administration, c'est que je voudrais réaffirmer le soutien sans ambiguïté de la communauté urbaine à l'I-Site. Je ne redirai pas tous les atouts que cela peut représenter pour le territoire. Je le sais d'autant plus que je suis issue d'une ville

moyenne. Je suis élue d'une ville moyenne, d'une agglomération de 100 000 habitants. L'enseignement supérieur et la recherche sont des vecteurs d'attractivité essentiels pour nos territoires. Je voulais donc partager publiquement cette affirmation et ce soutien aujourd'hui.

J'entends à la fois les interrogations qui peuvent être émises ou, en tout cas, les interrogations sur les questions statutaires, comme j'entends ce que dit Monsieur l'administrateur provisoire en soulignant que le vote doit être conforme dans chacun des établissements. En termes de procédure, cela ne me surprend pas puisque cela se produit dans d'autres cadres.

Je crois que ce qu'on cherche tous, actuellement, c'est la meilleure manière d'avoir le vote le plus confortable possible en faveur de l'I-Site à l'issue de ce conseil d'administration. Ce n'était pas du tout les propos de la représentante de l'INRA, dans ses propositions...

M. Johann.- Je ne lui fais aucun procès. Ce dont je ne doute pas, c'est de cela.

Mme Martinez.- Ni celle de la vice-présidente de remettre en question votre parole, Monsieur l'administrateur provisoire. C'est juste le fait de se demander s'il est possible de trouver un point d'atterrissage qui satisfasse tout le monde pour sortir. Et j'entends bien que ce n'est pas en moins par rapport à ce qui nous est présenté et que je voterai bien évidemment. C'est s'il existe un point d'atterrissage permettant de conforter ce vote sur une formule ou quelque chose d'inscrit au procès-verbal, si c'est dans le cadre des expressions respectives au moment du vote, donc juste une forme...

M. Johann.- Madame, de toute façon, il y a un verbatim et c'est inscrit. Même le jury le lira. Lorsque le jury international viendra, il lira tout. Ce qu'on est en train de dire, il le lira. Je le sais. Je suis *zen* parce que je sais que tout ce que j'ai dit, il n'y a pas de souci. Il lira tout.

Mme Martinez.- Très bien.

M. Johann.- Tout est écrit, mais pour moi, c'est plus fort que cela : je m'engage à ce que l'on fasse une commission. On y travaille. Vous savez, et je vous le dis depuis le départ, que c'est vous qui aurez la main à la fin. Je ne peux pas faire plus fort pour les statuts.

En plus, je vous dis que je ne sais pas du tout ce qui ressortira à la fin de la moulinette du ministère. Je ne peux pas faire plus fort que cela.

Le jour où je le présenterai, je ne sais même pas à qui je le présenterai, au Cabinet ou je n'en sais rien, peut-être même que je ferai un mail ou un SMS ce soir, on va me demander pourquoi c'est contre. Je vais dire que c'est un vote contre à cause de cela. Même si vous votez pour, je vais dire que l'essentiel de la discussion était porté là-dessus. De toute façon, le compte rendu que je ferai à la Ministre sera celui-là. Mais ne prenez pas le risque de voter contre ; faites-moi un vote massif.

De toute façon, mon travail, à la fin, sera de dire au Cabinet que la discussion a porté sur ce point, que vous avez bloqué là-dessus, que vous n'étiez pas d'accord là-dessus. C'est mon travail de le dire. Mais, là encore, vous ne pouvez pas douter de ce que je vais dire au cabinet. Vous voyez ce que je veux dire ?

De toute façon, c'est le cas ; je vais le faire. C'est obligatoire. Je l'ai fait pour chaque CA. J'ai envoyé un mail au Recteur, au Cabinet, à tout le monde et, à chaque fois, on me dit : « Ok, pourquoi ? ». Je fais une lecture à chaque fois ; c'est ainsi que cela fonctionne. C'est mon travail. De toute façon, je fais une transcription hyper fidèle. Vous pouvez être d'accord ou pas, mais de toute façon, c'est mon boulot de le faire. Je suis au ministère. Je suis Conseiller et le ministère m'envoie ici pour cela. Il ne m'envoie pas pour

trahir votre confiance. Il va me demander pourquoi et je vais donc lui dire que cela a accroché pour cela. C'est ce qu'on va faire. Le Recteur fait ce qu'il veut, mais il va faire cela.

M. Chanet (Recteur).- Bien sûr.

M. Johann.- À un moment donné, on fait un compte rendu en disant que la question principale a porté sur ce point, les gens sont pour, etc.

Là où je vais être en difficulté, c'est que quand on aura lu 10 fois le verbatim où je vous ai répété 10 fois de voter parce qu'on n'a pas le choix, etc., et que, de toute façon, je ferai une commission, sachant que tout le monde va le lire, on saura que c'est en connaissance de cause que le vote a été contre. Tout le monde saura en effet que je me suis engagé sur les statuts, pour qu'on en discute. Tout le monde est d'accord sur la réflexion que vous avez. Cela peut bouger, on le sait. Tout le monde le lira et tout le monde le saura, sauf que le vote, c'est le vote et à, un moment donné, il faut le savoir et prendre ses responsabilités.

Pour moi, l'engagement est acté. Là où on me demande un vote derrière, je dis non. Vous pouvez me demander tout ce que vous voulez, de partir, mais pas de dire qu'il faut un vote pour être sûr que je fasse ce que je dis même si c'est écrit.

Nicolas a demandé la parole.

M. Chaillet.- Je vais peut-être faire une proposition qui ne va pas remporter ton adhésion, Luc, mais il faut essayer d'être constructif. Il faut que tout cela avance et passe ; nous avons un besoin impérieux de développer I-Site et, au-delà, de développer une université fédérale de recherche, l'université de Bourgogne Franche-Comté, c'est une responsabilité vis-à-vis de nos communautés, nos étudiants, nos territoires et nos concitoyens.

Je fais une petite parenthèse. Je rappelle qu'I-Site, c'est : Initiative Sciences Innovation Territoire et Economie. Autrement dit, dans une proposition de COS, mais on ne va pas en discuter aujourd'hui, cette proposition pourrait aller au-delà des partenaires de l'I-Site pour embrasser aussi cette notion de territoire et d'économie. Je ferme la parenthèse.

Je vais tenter une proposition pour essayer de sortir par le haut de cette situation. Je vais vous proposer une phrase qui est une phrase martyre que je viens d'écrire. Je ne suis même pas sûr qu'elle soit dans un français parfait :

« Le conseil d'administration, convaincu du très grand bénéfice et de l'absolue nécessité de développer le projet I-Site BFC et l'université fédérale de recherche, Université Bourgogne Franche-Comté, valide de manière volontariste le plan d'actions mais affirme la nécessité d'initier au printemps 2019 une véritable réflexion sur l'évolution potentielle des statuts en y associant les conseils et les communautés. »

Cela vaut ce que cela vaut.

Etant entendu que tout est rediscutable sur les statuts.

M. Chanet (Recteur).- Cela a été dit et redit depuis le début.

M. Johann.- Oui. De toute façon, c'est ce qui va se passer. Oui, cela me va ; on est d'accord.

M. Chaillet.- Je la relis et je te la fais passer.

M. Johann.- Monsieur Schauss voulait intervenir.

M. Schauss.- Relis la phrase.

M. Chaillet.- C'est martyr.

M. Schauss.- Ou alors j'interviens.

M. Chaillet.- Vas-y.

M. Schauss.- Il faut effectivement sortir de cette affaire par le haut. Je voulais insister, en tant que vice-président de l'un des pôles territoriaux, à savoir le Grand Besançon, sur une dimension de ce dossier qui dépasse tout de même un certain nombre de turpitudes que nous évoquons depuis le début de l'après-midi. Plus qu'un sujet universitaire, cela a été dit en d'autres termes par les uns et les autres, il s'agit d'une question de politique territoriale dans toute son ampleur et son ancrage dans l'espace socio-économique régional et ses différentes composantes. Les établissements et UBFC ne sont pas hors sol ; ils font partie d'un écosystème dont ils s'alimentent en même temps qu'ils le font prospérer.

UBFC, et singulièrement l'I-Site, par la promesse qu'elle contient d'une université fédérale de recherche à l'échelle de notre région, engage bien au-delà du *staff* des personnes directement impliquées et nous-mêmes, ici. Elle entraîne, ou pas, une dynamique territoriale à laquelle notre région et nos territoires ne peuvent se soustraire – j'ai bien entendu votre compte rendu des *fellowships* – sous peine d'érosion lente et de déclassement. L'allusion aux têtes d'épingle était tout à fait éloquent. Car c'est bien la recherche, ses applications dans l'industrie, la santé et le social qui participent à la compétitivité de nos territoires et de la région dans son ensemble. Je n'oublie pas la formation adossée à la recherche. C'est essentiel pour la compétitivité et l'avenir des jeunes générations. Il faut qu'UBFC poursuive sa trajectoire dans ce domaine bien engagé, en particulier avec RITM dans le cadre des NCU, etc.

Je le dis souvent, mais je le répéterai inlassablement, les performances d'un territoire dépendent de la capacité de ses acteurs à s'entendre à faire projet, à faire société. Et c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui. Aucun territoire, aucun établissement n'est en capacité de tirer seul son épingle du jeu.

Pour moi, il y a deux dimensions. D'une part, la coopération avec les territoires et les partenaires qui font le territoire : le CHU, les collectivités et le monde économique. Elle est primordiale. Il faudra sans doute reprendre la méthode de travail parce qu'il y a là un sujet de toute évidence qui, pour des raisons de *timing* que je peux comprendre, a sans doute privilégié un huis clos entre les établissements. La Ministre s'est sans doute adressée aux établissements en priorité, tout comme le rapport IGAENR. Le CA aurait peut-être pu être impliqué davantage, consulté. Je pense qu'il faut en prendre la leçon pour la suite. C'était un point sur la forme.

D'autre part, une question de fond a également été évoquée. Il me semble que nous sommes réunis pour relancer un processus qui n'aurait peut-être jamais dû s'enrayer et dont la véritable échéance - cela a été évoqué par mes prédécesseurs - est 2020 avec le jury international. Sur ce point, espérons que la relance soit effective pour convaincre le jury. Ce projet doit engager un maximum d'acteurs dans les établissements et hors des établissements. Je pense sincèrement que cet aspect reste à consolider au-delà de quelques phrases rassurantes.

En résumé, je pense qu'il faut s'appuyer davantage sur notre CA et les pôles territoriaux et renforcer la dimension politique et stratégique qui doit incarner l'ambition renforcée par le développement et la compétitivité de nos écosystèmes locaux dont l'ESR est l'un des facteurs clés du succès. Je pense que cela pèsera par rapport au jury international de 2020.

J'appelle donc à voter pour le plan d'actions, modulo la phrase de Nicolas qu'il a peut-être réajustée ou stabilisée.

M. Johann.- Réajustée, je ne l'espère pas.
Quelle était la phrase ?

M. Chaillet.- Elle est totalement réajustable.

« Le conseil d'administration, convaincu du très grand bénéfice et de l'absolue nécessité de développer le projet I-Site BFC et l'université fédérale de recherche, Université Bourgogne Franche-Comté, valide de manière volontariste le plan d'actions mais affirme la nécessité d'initier au printemps 2019 une véritable réflexion sur l'évolution potentielle des statuts en y associant les conseils et les communautés. »

Ce qui veut dire que nous allons pouvoir rediscuter de tout. Encore une fois, il est dommage d'avoir discuté autant pour 15 lignes. Cela aurait pu être évité.

M. Johann.- C'est ce que nous aurions de toute façon fait, mais cela ne fait rien, on ne va pas en rediscuter.

M. Chaillet.- Non, les 15 lignes ne disent pas cela du tout.

M. Johann.- Peu importe, c'est ce qu'on aurait fait.

M. Chaillet.- Elles disent complètement autre chose.

M. Johann.- Ce n'est pas grave. C'est ce que j'aurais fait.

M. Piat.- Je tiens à remercier Nicolas pour cette proposition qui a le mérite d'extraire un signal clair, un signal qui a été très bruité. On voit bien qu'il y a deux inquiétudes autour de cette table qui sont à l'image des personnels de la ComUE dans son ensemble. Il y a une première inquiétude par rapport à l'I-Site qu'il faut faire perdurer, mais il y a également une deuxième inquiétude par rapport à la façon dont nous voulons fonctionner dans l'avenir. Et cela, pour moi, est un bon point de départ.

Je tiens tout de même à souligner une chose qui, pour moi, représente un danger dans le futur sur lequel il va falloir très vite travailler. C'est à propos des statuts expérimentaux et cette fameuse durée de 10 ans. Il faut faire attention car c'est à la fois une chance et un cadeau empoisonné. C'est-à-dire que c'est en effet une chance, comme cela a été rappelé par l'administrateur, cela nous permet d'avoir une porte de sortie. Ce qui est bien.

Par contre, c'est un cadeau empoisonné parce que si on se dit qu'on a 10 ans pour faire quelque chose, dans 10 ans, on sera mort. On n'a donc pas 10 ans ; il va falloir faire très vite.

M. Johann.- C'est ce que j'ai dit.

M. Piat.- Notre période de rodage n'est pas de 10 ans. Quand on dit 10 ans, en fait, on ne dit rien du tout. On dit que dans 10 ans, les voitures voleront, mais on sait bien que ce n'est pas vrai.

C'est juste un point de vigilance que je voulais marquer ici.

M. Johann.- Oui, ce n'est pas 10 ans, mais 10 mois.
Je vous propose d'arrêter là.

Mme Privé.- Ce n'est pas une demande d'intervention.

Au vu des modifications qui ont été apportées et de la phrase supplémentaire de Monsieur Chaillet, nous demandons 5 minutes de pause avant le vote, notamment parce

que des procurations ont été données. Du coup, si les consignes de vote changent, je pense qu'il est essentiel qu'on puisse informer les différents administrateurs.

M. Johann.- D'accord. 5 minutes, mais pas plus et je vous dis tout de suite que ce ne sera pas un vote à bulletin secret.

Mme Privé.- J'avais cru le comprendre.

(La séance est suspendue de 16 h 57 à 17 h 04)

M. Johann.- Tout le monde est en place.
La proposition soumise au conseil d'administration, conformément au texte proposé par Nicolas...

Mme Privé.- J'ai juste une toute petite modification à apporter.

M. Johann.- Si vous faites des modifications, j'en fais également.

Mme Privé.- C'est juste que nous souhaiterions agrandir « les conseils et les communautés » à : « établissements, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS, étudiants, monde économique et collectivités ».

M. Johann.- « Communauté », c'est tout le monde et, évidemment, les étudiants en premier. C'est d'abord vous. Il ne faut pas alourdir.

Mme Traxer.- Les étudiants sont tout de même le cœur de l'enseignement supérieur.

M. Johann.- La communauté, c'est tout le monde.

« Le conseil d'administration, convaincu du très grand bénéfice et de l'absolue nécessité de développer le projet I-Site BFC et l'université fédérale de recherche, Université Bourgogne Franche-Comté, valide de manière volontariste le plan d'actions mais affirme la nécessité d'initier au printemps 2019 une véritable réflexion sur l'évolution potentielle des statuts en y associant les conseils et les communautés. »

Sur cette proposition, qui est contre ? Si vous avez des procurations, il faut lever deux mains. 4 oppositions.

Qui s'abstient ? 4 abstentions.

Cette formulation est donc validée.

Mme Munier-Jolain.- Pouvons-nous avoir une idée du nombre de voix pour ?

M. Johann.- 39 votes.

M. Pierre.- 39 moins 8, cela fait 31 voix pour.

M. Johann.- 31 voix pour, 4 abstentions et 4 voix contre.

Merci à vous tous et à la prochaine peut-être, comme disait Jacques Martin. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le petit rapporteur.

Merci à tous.

- : - : - : - : - : - : -



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 08)